



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

#### Recueil spécial 7 Août 2017

# **SOMMAIRE**

## **PREFECTUR DES PYRENEES-ORIENTALES**

### **Bureau du Cabinet**

. Arrêté PREF/CABINET/BC/2017215-0001 du 03 août 2017 modifiant l'arrêté préfectoral PREF/CABINET/BC/2017188-0001 du 07 juillet 2017 arrêtant le tableau des électeurs sénatoriaux

## **SOUS-PREFECTURE DE PRADES**

. Arrêté SPPRADES/2017216-0001 du 4 août 2017 portant autorisation d'organiser, les 23 et 24 septembre 2017, une manifestation d'auto-cross sur le circuit Saint-Martin à Elne, dénommée 22ème auto-cross car terre d'Elne, au lieu-dit Le Gran Bosc

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

### **SER**

. Arrêté DDTM/SER/2017215-0001 du 3 août 2017 portant autorisation de circulation d'un petit train routier touristique sur les communes de Collioure et de Port-Vendres

. Arrêté DDTM/SER/2017215-0002 du 3 août 2017 portant autorisation de circulation d'un petit train routier touristique sur la commune de Banyls sur Mer

## **DELEGATION MER ET LITTORAL**

. Arrêté DDTM/DML/2017213-0001 du 1<sup>er</sup> août 2017 portant autorisation d'occupation temporaire d'une parcelle sur les dépendances du domaine public maritime naturel au profit de l'association Comité des Festivités de l'étang pour l'établissement d'une plateforme sur l'étang de Salses le Château, sur le territoire de la commune de Salses le Château, au lieu-dit La Roquette

## **PREFECTURE MARITIME DE LA MEDITERRANEE**

. Arrêté du 3 août 2017 réglementant la navigation, le mouillage et la plongée sous-marine au droit de la commune de Collioure (Pyrénées-Orientales), à l'occasion du spectacle pyrotechnique le 16 août 2017

. Arrêté du 4 août 2017 réglementant la navigation, le mouillage et la plongée sous-marine au droit de la plage du Bourdillou (commune de Torreilles, Pyrénées-Orientales) dans le cadre du traitement d'un engin explosif

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Bureau du Cabinet  
Dossier suivi par :  
Audrey SARTRE-ALBASI  
Christine MEYA  
Marion CARBONNET  
☎ : 04.68.51.65.17  
☎ : 04 89 12 29 18  
Mél :  
elections@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Perpignan, le 03 août 2017

**ARRETE N°PREF/CABINET/BC/2017215-0001 modifiant le  
tableau des électeurs sénatoriaux du département des Pyrénées-Orientales arrêté  
le 7 juillet 2017 (arrêté préfectoral n°2017188-0001)**

-----  
**Le Préfet des Pyrénées-Orientales,**  
*Chevalier de la Légion d'Honneur,*

**VU** le code électoral, notamment les articles L.292, R.146, R.147 et R.148 ;

**VU** le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**VU** la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°PREF/CABINET/BC/2017188-0001 du 7 juillet 2017 établissant le tableau des électeurs sénatoriaux ;

**VU** les jugements n°1703207, 1703260, 1703271, 1703237, 1703221, 1703217, 1703256, 1703270, 1703269, 1703280, 1703238, 1703209, 1703208, 1703219, 1703231, 1703249, 1703218, 1703234, 1703224, 1703250, 1703223, 1703248, 1703215, 1703247, 1703225, 1703246, 1703240, 1703268, 1703233, 1703241, 1703242, 1703239, 1703206, 1703227, 1703210, 1703281, 1703282, 1703235, 1703222, rendus le 13 juillet 2017 par le Tribunal Administratif de Montpellier ;

**VU** le jugement n°1703226 du Tribunal Administratif de Montpellier en date du 13 juillet 2017 annulant l'élection des délégués titulaires et suppléants du 30 juin 2017 de la commune de Maureillas-las-Illas ;

**VU** le jugement n°1703229 du Tribunal Administratif de Montpellier en date du 13 juillet 2017 annulant l'élection des délégués titulaires et suppléants du 30 juin 2017 de la commune de Montescot ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°PREF/CAB/2017198-0002 du 17 juillet 2017 portant convocation du conseil municipal de Maureillas-las-Illas en vue de l'élection des délégués sénatoriaux ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°PREF/CAB/2017198-0001 du 17 juillet 2017 portant convocation du conseil municipal de Montescot en vue de l'élection des délégués sénatoriaux ;

**VU** les délibérations et les procès-verbaux portant nouvelle élection des délégués sénatoriaux par les conseils municipaux des communes de Maureillas las Illas le 27 juillet 2017 et de Montescot le 02 août 2017 ;

.../...

**CONSIDERANT** qu'il a été également détecté des erreurs matérielles sur le tableau des électeurs sénatoriaux publié le 7 juillet 2017 établi par arrêté préfectoral et qu'il convient de corriger ces erreurs concernant les communes de Perpignan, Saint-Jean-Lasseille et Villefranche-de-Conflent ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au préfet de modifier le tableau des électeurs sénatoriaux du département et de le rendre public suite aux divers jugements précités ;

**SUR** proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

- ARRETE-

Article 1 – Le tableau des électeurs sénatoriaux du département des Pyrénées-Orientales, établi par arrêté préfectoral n°PREF/CABINET/BC/2017188-0001 du 7 juillet 2017, est modifié conformément à l'annexe jointe au présent arrêté pour intégrer :

– la rectification d'erreurs matérielles pour les communes de Perpignan, St-Jean-Lasseille, et Villeneuve-de-Conflent ;

– la rectification, par jugements susvisés du Tribunal Administratif de Montpellier, de l'élection des délégués et/ou suppléants dans les communes de Angoustrine-Villeneuve des Escaldes, Ansignan, Bélesta, Canaveilles, Cassagnes, Castelnou, Caudiès-de-Conflent, Caudiès-de-Fenouillèdes, Clair, Clara-Villerach, Corneilla-de-Conflent, Corsavy, Escaro, Estoher, Eus, Felluns, Fillols, Glorianes, Joch, Lesquerde, La Llagonne, Los Masos, Matemale, Montferrer, Nohèdes, Oms, Palau-de-Cerdagne, Perpignan, Planès, Prats-de-Sournia, Rivesaltes, Rodès, Saint-André, Saint-Jean-Lasseille, Saint-Michel-de-Llotes, Saint-Pierre-dels-Forcats, Sansa, Taurinya, Tautavel ;

– l'annulation, par le Tribunal Administratif de Montpellier, de l'élection des délégués et suppléants dans les communes de Maureillas-las-Illas et de Montescot et les résultats des nouvelles élections des délégués et des suppléants dans ces deux communes en date respectivement du 27 juillet 2017 et du 5 août 2017 ;

Article 2 – Le reste est sans changement.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier.

Article 4 – Madame la sous-préfète, directrice de Cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales, Messieurs les sous-préfets de Prades et de Céret, Mesdames et Messieurs les maires du département des Pyrénées-Orientales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil de actes administratifs de la préfecture.



Philippe VIGNES

## Feuille1

	Nom Prénom	Qualité
<b>1) députés</b>		
	GRAU Romain	député
	ALLOT Louis	député
	GAYTE Laurence	député
	CAZENOVE Sébastien	député
<b>sénateurs</b>		
	CALVET François	sénateur
	MALHERBE Hermeline	sénatrice
<b>3) conseillers régionaux</b>		
	BAUDRY Xavier	conseiller régional
	BLANC Sophie	conseillère régionale
	CARMONA Judith	conseillère régionale
	CASES Patrick	conseiller régional
	COSTA-FESENBECK Marie-Thérèse	conseillère régionale
	CRESTA Jacques	conseiller régional
	DAHINE Fatima	conseiller régional
	DUPONT Bernard	conseiller régional
	FONS Jean-François	conseiller régional
	JARYCKI Éliane	conseillère régionale
	LANGEVINE Agnès	conseillère régionale
	PAGNOUX Romain	conseiller régional
<b>3) conseillers départementaux</b>		
	ANGLADE Joëlle	conseillère départementale
	BARRERE Armande	conseillère départementale
	BEFFARA Damienne	conseillère départementale
	BEUZE Lola	conseillère départementale
	BRUNET Annabelle	conseillère départementale
	CALABRESE Toussainte	conseillère départementale
	CASTEX Jean	conseiller départemental
	CHAMBON Jean-Louis	conseiller départemental
	CHIVILO Charles	conseiller départemental
	DE NOELL-MARCHESAN Isabelle	conseillère départementale
	DEL POSO Thierry	conseiller départemental
	FITER Françoise	conseillère départementale
	GARCIA Nicolas	conseiller départemental
	GARCIA VIDAL Madeleine	conseillère départementale
	GARRABE Robert	conseiller départemental
	ONDERWATER Jason	Remplaçant de GRAU Romain
	JOSENDE Hélène	conseillère départementale
	LACAPERE Rémi	conseiller départemental
	MOLY Michel	conseiller départemental
	NEUVILLE Ségolène	conseillère départementale
	OLIVE René	conseiller départemental
	OLIVE Robert	conseiller départemental
	PARRA JOLY Marina	conseillère départementale

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

	PIQUE Nathalie	conseillère départementale
	PUGNET Édith	conseillère départementale
	PUIG Joseph	conseiller départemental
	PULY-BELLY Richard	conseiller départemental
	CABRIMOL Danielle	remplaçant de MALHERBE Hermeline
	REYNAL Alexandre	conseiller départemental
	ROLLAND Martine	conseillère départementale
	ROQUE Jean	conseiller départemental
	SADOURNY Marie-Pierre	conseillère départementale
	SOL Robert	conseiller départemental
	VILA Robert	conseiller départemental
<b>4) délégués des conseils municipaux</b>		
Albère (L')	de BESOMBES-SINGLA Marc	délégué
Albère (L')	TIXIER Monique	suppléant
Albère (L')	SARRAT Carles	suppléant
Albère (L')	BIDARD Thérèse	suppléant
Alénya	MAGDALOU Jean-André	délégué
Alénya	TORRES Sylvie	délégué
Alénya	CONTE Jean	délégué
Alénya	JOURDA Catherine	délégué
Alénya	TERRASA Gabriel	délégué
Alénya	CABALLE Francine	délégué
Alénya	LE CUISINIER Marcel	délégué
Alénya	RESSEGUIER Sarita	suppléant
Alénya	FERNANDEZ Alain	suppléant
Alénya	AMOUROUX Andrée	suppléant
Alénya	FAVRE Jean-Jacques	suppléant
Amélie-les-Bains-Palalda	GUISSET Maurice	délégué
Amélie-les-Bains-Palalda	LEGENDRE DELMAU Marguerite	délégué
Amélie-les-Bains-Palalda	HERETE Jean-Victor	délégué
Amélie-les-Bains-Palalda	ASTRUC Marie-Claire	délégué
Amélie-les-Bains-Palalda	ANDRE Antoine	délégué
Amélie-les-Bains-Palalda	RIOUTTON Maryse	délégué
Amélie-les-Bains-Palalda	BORGES Albano	délégué
Amélie-les-Bains-Palalda	DUNYACH Michelle	délégué
Amélie-les-Bains-Palalda	REYNAL Olivier	délégué
Amélie-les-Bains-Palalda	BILGRY Danièle	délégué
Amélie-les-Bains-Palalda	BERRIER Alain	délégué
Amélie-les-Bains-Palalda	HERBAIN Danielle	délégué
Amélie-les-Bains-Palalda	COLL Richard	délégué
Amélie-les-Bains-Palalda	CADENE Alain	délégué
Amélie-les-Bains-Palalda	BARBOTEU Annick	délégué
Amélie-les-Bains-Palalda	BONASTRE Martine	suppléant
Amélie-les-Bains-Palalda	ABAD Claude	suppléant
Amélie-les-Bains-Palalda	BESSIERE Mélanie	suppléant
Amélie-les-Bains-Palalda	WEBER Olivier	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Amélie-les-Bains-Palalda	SITJA Jean-François	suppléant
Angles (Les)	LACUBE Jean-Louis	délégué
Angles (Les)	CABOT Jean-Pierre	délégué
Angles (Les)	POUDADE Michel	délégué
Angles (Les)	MASFARNE Christiane	suppléant
Angles (Les)	BUSCAIL Etienne	suppléant
Angles (Les)	DELPEYROU Jean-Louis	suppléant
Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades	SIOURAC Paul	délégué
Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades	FORNONI Gabrielle	délégué
Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades	PUNZANO Jean	délégué
Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades	BOMPIEYRE Jacques	suppléant
Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades	CHARRE Eric	suppléant
Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades	BOUVIER Brice	suppléant
Ansignan	IZAR Eric	délégué
Ansignan	TRIQUERE Georges	suppléant
Ansignan	QUESADA ESPARCIA Miguel	suppléant
Ansignan	SANDRET Anthony	suppléant
Arboussols	SURJUS Etienne	délégué
Arboussols	ESTEVE Anne-Marie	suppléant
Arboussols	GASZTOWTT Joanna	suppléant
Arboussols	SICRE Claudine	suppléant
Argelès-sur-Mer	PARRA Antoine	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	GAUTIER Jean-Patrice	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	PARRA Gustave	délégué de droit (Remplaçant PARRA-JOLY Marina)
Argelès-sur-Mer	ALOUJES-ROQUE Agnès	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	SEVERAC Marc	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	PUJADAS-ROCA Marguerite	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	BEY Jean-François	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	MORESCHI Isabelle	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	AYLAGAS Pierre	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	CASANOVAS Antoine	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	RIEU Bernard	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	ESCLOPE Guy	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	BOISVERT Renaud	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	PILLON Danilo	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	FAVIER-AMBROSINI Sylviane	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	BODINIER Marie-Christine	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	FLOUTTARD Cathy	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	SAIGNOL Muriel	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	DUCASSY Bernard	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	FUENTES Anne	délégué de droit

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Argelès-sur-Mer	REIMERINGER Valérie	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	DONNET Frédéric	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	BARNADES Marie-Catherine	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	DIAZ-GONZALEZ Andréa	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	DE CAPELLE Brigitte	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	RIUS Philippe	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	MADERN Laurent	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	PENICAUD Angélique	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	GOVIN Jean-Marie	délégué de droit
Argelès-sur-Mer	BROCH Pierre	suppléant
Argelès-sur-Mer	MARINES Nadège	suppléant
Argelès-sur-Mer	FAIG Jérôme	suppléant
Argelès-sur-Mer	DAMOU Myriam	suppléant
Argelès-sur-Mer	MARTEL Matthieu	suppléant
Argelès-sur-Mer	PAYROT Jacqueline	suppléant
Argelès-sur-Mer	GONZALEZ Michel	suppléant
Argelès-sur-Mer	CACHIER Marie-Thérèse	suppléant
Arles-sur-Tech	BANTOURE René	délégué
Arles-sur-Tech	BOUISSET Marie-Rose	délégué
Arles-sur-Tech	XIFFRE André	délégué
Arles-sur-Tech	GAMMELIN Marguerite	délégué
Arles-sur-Tech	BOUZAGE Pierre	délégué
Arles-sur-Tech	GRUEL Yannique	délégué
Arles-sur-Tech	SALA Henri	délégué
Arles-sur-Tech	RIBUIGENT Jocelyne	suppléant
Arles-sur-Tech	PLANAS David	suppléant
Arles-sur-Tech	WOLKONSKY Nicole	suppléant
Arles-sur-Tech	QUINTA Bruno	suppléant
Ayguatébia-Talau	VICENS Georges	délégué
Ayguatébia-Talau	PAGES Francis	suppléant
Ayguatébia-Talau	OLIVA Thierry	suppléant
Ayguatébia-Talau	TORRAS Sylvie	suppléant
Bages	SOUBIELLE Serge	délégué
Bages	CABRERA Marie	délégué
Bages	BIGOURDAN Gérard	délégué
Bages	GUEROULT Marie-Hélène	délégué
Bages	MENCION Georges	délégué
Bages	AURICHE Christine	délégué
Bages	GUARDIA Georges	délégué
Bages	BORDES Corine	délégué
Bages	FALVET Yves	délégué
Bages	GIOANA Rachel	délégué
Bages	RIFFAUD Robert	délégué
Bages	LOPES Christine	délégué
Bages	BEN ABDESLEM Kadi	délégué
Bages	CAMPA Pierre	délégué
Bages	LEMAIRE Virginie	délégué
Bages	PIANETTI Christiane	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Baho	GOT Patrick	délégué
Baho	OUROS Jeanne	délégué
Baho	GONZALEZ André	délégué
Baho	PUIGBLANQUE Martine	délégué
Baho	SOLÉ Gérard	délégué
Baho	TIGNOL (née JEANSON ) Christine	délégué
Baho	ANIEN Bruno	délégué
Baho	GRIFOLL (née TUBERT) Agnès	suppléant
Baho	GIBELY Stéphan	suppléant
Baho	SANCHEZ Magali	suppléant
Baho	DUCASSY Roger	suppléant
Baillestavy	TAURINYA Jacques	délégué
Baillestavy	MEJEAN Marc	suppléant
Baillestavy	COULET Jean-Claude	suppléant
Baillestavy	MAHIEUX Eric	suppléant
Baixas	FOXONET Gilles	délégué
Baixas	DUCHET Marie	délégué
Baixas	SCHEMLA Jean-Philippe	délégué
Baixas	TARRIUS Jacqueline	délégué
Baixas	PUNTUNET Nicolas	délégué
Baixas	BENZAKEN-DUVILLIER Emilie	délégué
Baixas	SANCHEZ Martine	délégué
Baixas	BOBO Roger	suppléant
Baixas	VIDAL Stéphanie	suppléant
Baixas	LECLERC Stéphane	suppléant
Baixas	FRANCO Valérie	suppléant
Banyuls-dels-Aspres	BERNARDY Laurent	délégué
Banyuls-dels-Aspres	CHARPENTIER Fathia	délégué
Banyuls-dels-Aspres	COMES Paul	délégué
Banyuls-dels-Aspres	LAGARDE Béatrice	suppléant
Banyuls-dels-Aspres	BADIE Henri	suppléant
Banyuls-dels-Aspres	GALINIE-MOUCHE Christelle	suppléant
Banyuls-sur-Mer	SOLÉ Jean-Michel	délégué
Banyuls-sur-Mer	PASTOR Céline	délégué
Banyuls-sur-Mer	VINOT Guy	délégué
Banyuls-sur-Mer	HERRE Clémentine	délégué
Banyuls-sur-Mer	LACAZE Olivier	délégué
Banyuls-sur-Mer	PECH Anne-Claire	délégué
Banyuls-sur-Mer	CAPELL Olivier	délégué
Banyuls-sur-Mer	CLARA Nicole	délégué
Banyuls-sur-Mer	BLAVETTE Guillaume	délégué
Banyuls-sur-Mer	MONTÉ Josette	délégué
Banyuls-sur-Mer	FLEURISSON Jean-Louis	délégué
Banyuls-sur-Mer	GRASA Marie-Josée	délégué
Banyuls-sur-Mer	RULLS Roger	délégué
Banyuls-sur-Mer	FRADET Emmanuelle	délégué
Banyuls-sur-Mer	COLOMINES Jean-Charles	délégué
Banyuls-sur-Mer	CASTELLAR Cédric	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Banyuls-sur-Mer	ASENSI Isabelle	suppléant
Banyuls-sur-Mer	PY denis	suppléant
Banyuls-sur-Mer	CANOVAS Evelyne	suppléant
Banyuls-sur-Mer	MANZANAS épouse NOGUES Myriam	suppléant
Barcarès (Le)	FERRAND Alain	délégué
Barcarès (Le)	DUFFAUD Marie	délégué
Barcarès (Le)	PLANAS Marc	délégué
Barcarès (Le)	MONNEROT Pascale	délégué
Barcarès (Le)	SALA Pierre	délégué
Barcarès (Le)	ANGLI Martine	délégué
Barcarès (Le)	PACIFICO Jean-Marie	délégué
Barcarès (Le)	du MOUZA Paule	délégué
Barcarès (Le)	GALAUP André	délégué
Barcarès (Le)	FABIAU Laura	délégué
Barcarès (Le)	GARCIA Joseph	délégué
Barcarès (Le)	DETAUX Colette	délégué
Barcarès (Le)	TOMISSI Loïc	délégué
Barcarès (Le)	MARTINEZ Micheline	délégué
Barcarès (Le)	DAVID Fabien	délégué
Barcarès (Le)	FERRAND Joëlle	suppléant
Barcarès (Le)	GUERIN Martial	suppléant
Barcarès (Le)	CHARLES Marie-Hélène	suppléant
Barcarès (Le)	CHAVEY Jean-Marc	suppléant
Barcarès (Le)	MEUNIER Delphine	suppléant
Bastide (La)	BAUX Daniel	délégué
Bastide (La)	RIBERE Daniel	suppléant
Bastide (La)	DAFONSECA Raymond	suppléant
Bastide (La)	PASQUIER Karine	suppléant
Bélesta	BOURNIOLE Frédéric	délégué
Bélesta	GERONNE Eric	suppléant
Bélesta	GAULTIER Nathalie	suppléant
Bélesta	MAILLOLES Jean-Michel	suppléant
Bolquère	ABEL Jean-Pierre	délégué
Bolquère	BASSO Jean-Pierre	délégué
Bolquère	GARCIA Joëlle	délégué
Bolquère	COLL Jackie	suppléant
Bolquère	MARTIN Françoise	suppléant
Bolquère	FRANCEZ-CHARLOT Marie-Claire	suppléant
Bompas	BATLLE Jean-Paul	délégué
Bompas	LESIEUR Brigitte	délégué
Bompas	FERNANDEZ Serge	délégué
Bompas	AUSINA Laurence	délégué
Bompas	POMAREDE Jacques	délégué
Bompas	TEIXIDOR Dominique	délégué
Bompas	MAGNAC Jean-Louis	délégué
Bompas	MAILLOL Anne Isabelle	délégué
Bompas	PUJOL Louis	délégué

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Bompas	LANGLAIS Caroline	délégué
Bompas	GUY Fernand	délégué
Bompas	GUILLAUME Gilles	délégué
Bompas	ARANEGA Carmen	délégué
Bompas	TURRENT André	délégué
Bompas	MORELL Monique	délégué
Bompas	TAHIR Nadja	suppléant
Bompas	BIEULES Gabriel	suppléant
Bompas	PICORNELL Marine	suppléant
Bompas	FABRE Alain	suppléant
Bompas	POIRIER Aude	suppléant
Boule-d'Amont	OHEIX Yann	délégué
Boule-d'Amont	PAYRE Irène	suppléant
Boule-d'Amont	SERRE Claude	suppléant
Boule-d'Amont	BOTEBOL Claudine	suppléant
Bouleternère	PAYROU Jean	délégué
Bouleternère	RUIZ Antoine	délégué
Bouleternère	AUSSEIL Bertin	délégué
Bouleternère	NOÉ Rose-Marie	suppléant
Bouleternère	COSTE Claude	suppléant
Bouleternère	ADROHER Michel	suppléant
Boulou (Le)	VILLARD Nicole	délégué
Boulou (Le)	BOUSQUET Jean-Christophe	délégué
Boulou (Le)	RENZINI Nicole	délégué
Boulou (Le)	FRANCES Patrick	délégué
Boulou (Le)	MONIER Véronique	délégué
Boulou (Le)	FAUCON Jean-Claude	délégué
Boulou (Le)	LIBAUDE Nicole	délégué
Boulou (Le)	SANZ Georges	délégué
Boulou (Le)	MARCEROU Claudine	délégué
Boulou (Le)	LAFUENTE Armand	délégué
Boulou (Le)	NAVARRO Corinne	délégué
Boulou (Le)	GALLIEZ Florent	délégué
Boulou (Le)	ZORILLA Martine	délégué
Boulou (Le)	CASALS Philippe	délégué
Boulou (Le)	PALE Joséphine	délégué
Boulou (Le)	BARDAJI Jean-François	suppléant
Boulou (Le)	MARTIN Nelly	suppléant
Boulou (Le)	PARAMON Georges	suppléant
Boulou (Le)	BEUGNOT Isabelle	suppléant
Boulou (Le)	FOSSOUL Eric	suppléant
Bourg-Madame	FORTUNY Jean-Jacques	délégué
Bourg-Madame	ORTIZ Marie-Thérèse	délégué
Bourg-Madame	ARMISEN Daniel	délégué
Bourg-Madame	BEY André	suppléant
Bourg-Madame	AYACHE Nabil	suppléant
Bourg-Madame	MARTY Hélène	suppléant
Brouilla	TAURINYA Pierre	délégué

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Brouilla	BANTREIL Régine	délégué
Brouilla	PACCIANUS Bernard	délégué
Brouilla	LLOBET Hélène	suppléant
Brouilla	COMMES Claude	suppléant
Brouilla	ALCON Laëtitia	suppléant
Cabanasse (La)	FOUGERE Jean-Pierre	délégué
Cabanasse (La)	DELCASSO François	délégué
Cabanasse (La)	TISSERAND Cécile	délégué
Cabanasse (La)	JULIEN Jean-Pierre	suppléant
Cabanasse (La)	SANTOLARIA DELALEE Sabine	suppléant
Cabanasse (La)	COMANGES Alexandra	suppléant
Cabestany	VILA Jean	délégué de droit
Cabestany	RIVAS Elisabeth	délégué de droit
Cabestany	FIGUE Antoine	délégué de droit
Cabestany	LORIEUX Ludivine	délégué de droit (Remplaçant PUGNET Édith)
Cabestany	POUILLY Sébastien	délégué de droit
Cabestany	PAYA Vanessa	délégué de droit
Cabestany	JACQUET Alain	délégué de droit
Cabestany	LACAPERE Cécile	délégué de droit
Cabestany	BLANCHARD Hervé	délégué de droit
Cabestany	MESTRE Yvette	délégué de droit
Cabestany	TROTEL Alain	délégué de droit
Cabestany	DELON Anne-Marie	délégué de droit
Cabestany	CAILCOMS Michèle	délégué de droit
Cabestany	GILLARD André	délégué de droit
Cabestany	DRILLIEN Nadine	délégué de droit
Cabestany	CRESTA Josette	délégué de droit
Cabestany	BOSCH Gérard	délégué de droit
Cabestany	CASIMIR Chantal	délégué de droit
Cabestany	COPPOLA Marie-Christine	délégué de droit
Cabestany	CAMPS Jean-Pierre	délégué de droit
Cabestany	QUINTIN Stéphane	délégué de droit
Cabestany	TARTAS Karine	délégué de droit
Cabestany	BRAU Richard	délégué de droit
Cabestany	REGNIER Jean-François	délégué de droit
Cabestany	BARKAT Mehdi	délégué de droit
Cabestany	APPERT Colette	délégué de droit
Cabestany	GLEIZES Philippe	délégué de droit
Cabestany	ROGER Lydie	délégué de droit
Cabestany	FERHANI Nadia	délégué de droit
Cabestany	ARABIA Nouria	suppléant
Cabestany	BRACQ Sébastien	suppléant
Cabestany	SOUM Renée	suppléant
Cabestany	BERTRAND André	suppléant
Cabestany	DUPUIS Jeannine	suppléant
Cabestany	MONTITON Franck	suppléant
Cabestany	CABRITA Virginie	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Cabestany	ROURE Yves	suppléant
Caixas	DOUTRES Alain	délégué
Caixas	ROUX Jean-Pierre	suppléant
Caixas	AUSSEIL Francis	suppléant
Caixas	TALABERE Isabelle	suppléant
Calce	VALIENTE Bruno	délégué
Calce	CRABIE Francis	suppléant
Calce	MARCQ Giuditta	suppléant
Calce	MARTINEZ Sylvie	suppléant
Calmeilles	CHINAUD Gérard	délégué
Calmeilles	TORRES Pilar	suppléant
Calmeilles	BRUNET François-Xavier	suppléant
Calmeilles	LELIEVRE Stéphanie	suppléant
Camélas	LEHOUSSINE Bernard	délégué
Camélas	BORT Roger	suppléant
Camélas	BERTRAND Henri	suppléant
Camélas	VIGNAUX Jean-Jacques	suppléant
Campôme	CAROL Christophe	délégué
Campôme	CARON Thérèse	suppléant
Campôme	COMBAUT Jacques	suppléant
Campôme	BOSC Jean-Louis	suppléant
Campoussy	BOYER Alain	délégué
Campoussy	GARCIA Françoise	suppléant
Campoussy	PAIRET Sylviane	suppléant
Campoussy	DUPUY Régis	suppléant
Canaveilles	SOPENA Michel	délégué
Canaveilles	BLEUNVEN Michel	suppléant
Canaveilles	JUVINA Octave	suppléant
Canaveilles	NENS Sébastien	suppléant
Canet-en-Roussillon	TIXADOR Jean-Marc	délégué de droit (Remplaçant DUPONT Bernard)
Canet-en-Roussillon	CLIQUE Francis	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	GAY Catherine	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	ROUDIERES René	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	GAYRAUD Gisèle	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	SERRE Jean	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	PIERSON Karine	délégué de droit (Remplaçant BARRERE Armande)
Canet-en-Roussillon	MERICO Pierre	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	WANSCHOOR Catherine	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	SAUT Michel	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	ARENAS Marguerite	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	HUBERT Jean-Luc	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	SALLARES Viviane	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	PORTES Jean-Marie	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	TIBAC Max	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	ALBERNY Serge	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	QUESADA Brigitte	délégué de droit

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Canet-en-Roussillon	BONET Christine	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	CANET Bruno	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	CHAIX Carole	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	LAURENS Cédric	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	MAILLOCHAUD Alexandra	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	FREU Carole	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	BENASSIS Marc	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	BRET David	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	GARBANI DE LACVIVIER Emmanuelle	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	GENG Johana	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	CEVAER-VISONNEAU Jean-Pierre	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	VIDALLER Gérard	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	SENTIS Georges	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	PONS Nadine	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	GAZO Dominique	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	BOISSONT Jean-Charles	délégué de droit
Canet-en-Roussillon	MORA Rose-Marie	suppléant
Canet-en-Roussillon	FLORENCE Jean	suppléant
Canet-en-Roussillon	RODRIGUEZ Christine	suppléant
Canet-en-Roussillon	PRIM Bernard	suppléant
Canet-en-Roussillon	CONSEIL Michèle	suppléant
Canet-en-Roussillon	MAURAT Jean	suppléant
Canet-en-Roussillon	SANSA Marie-Hélène	suppléant
Canet-en-Roussillon	BEREIZIAT Bernard	suppléant
Canet-en-Roussillon	MOUCHE Silvia	suppléant
Canohès	SOLER Antoine	délégué
Canohès	CASAS Jeanine	délégué
Canohès	COLL Christian	délégué
Canohès	ALENDIA Marie Lou	délégué
Canohès	TRILLES Gilles	délégué
Canohès	MEDINILLA Martine	délégué
Canohès	QUINTA Francis	délégué
Canohès	ESCUDEFER Florence	délégué
Canohès	FOURCADE Denis	délégué
Canohès	BERMOND Laurence	délégué
Canohès	COPIN Vincent	délégué
Canohès	GONZALEZ ALVAREZ Nieves	délégué
Canohès	LANGLAIS Alain	délégué
Canohès	TROUCHE Alain	délégué
Canohès	BOSQ Laurence	délégué
Canohès	DEMALET Florence	suppléant
Canohès	HERRERA Didier	suppléant
Canohès	LOMPECH Hélène	suppléant
Canohès	GODARD Jean-Claude	suppléant
Caramany	CAILLENES Bernard	délégué
Caramany	BERTRAN Michel	suppléant
Caramany	LEMOINE Christian	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Caramany	SAISSI HASSANI Roxane	suppléant
Casefabre	GOMEZ Claude	délégué
Casefabre	VINCENT Jean-Jacques	suppléant
Casefabre	BRAUN Gilles	suppléant
Casefabre	LAURENT Marie-Agnès	suppléant
Cases-de-Pène	MARTINEZ Théophile	délégué
Cases-de-Pène	SALVADOR Bernadette	délégué
Cases-de-Pène	SALVETAT Bertrand	délégué
Cases-de-Pène	TIFFOU MACOR Cécile	suppléant
Cases-de-Pène	FORTEA Gilbert	suppléant
Cases-de-Pène	MARTIGNOLES Gloria	suppléant
Cassagnes	IZART Francis	délégué
Cassagnes	GAULTIER Serge	suppléant
Cassagnes	LONGUEMARE Françoise	suppléant
Cassagnes	DELONCA Albert	suppléant
Casteil	CASES Juliette	délégué
Casteil	BRUZY Evelyne	suppléant
Casteil	MACHARD Jean-François	suppléant
Casteil	CASES Jérôme	suppléant
Castelnou	CHEREZ Jean	délégué
Castelnou	GUERNE Gilbert	suppléant
Castelnou	MARTINEZ Jean-Pierre	suppléant
Castelnou	TAILLANT Anne-Marie	suppléant
Catllar	PUJOL Josette	délégué
Catllar	FOURQUET-TURREL Françoise	délégué
Catllar	SOLERE Roger	délégué
Catllar	TRILLES Charline	suppléant
Catllar	DUPLANY Michel	suppléant
Catllar	CROUILLES Nathalie	suppléant
Caudiès-de-Conflent	BES Frédéric	délégué
Caudiès-de-Conflent	RITLEWSKI Simone	suppléant
Caudiès-de-Conflent	CANAL Christophe	suppléant
Caudiès-de-Conflent	CUSSAC Nicolas	suppléant
Caudiès-de-Fenouillèdes	FOURLON Jean-Pierre	délégué
Caudiès-de-Fenouillèdes	VIDAL Marise	délégué
Caudiès-de-Fenouillèdes	SMAGGHE Emmanuel	délégué
Caudiès-de-Fenouillèdes	LACROIX Roland	suppléant
Caudiès-de-Fenouillèdes	CARRERE Agnès	suppléant
Caudiès-de-Fenouillèdes	DUVERGER Dominique	suppléant
Cerbère	PORTELLA Jean-Claude	délégué
Cerbère	DALMAU-CADENE Marie-Louise	délégué
Cerbère	ANDRE Janick	délégué
Cerbère	DAVID MORAL Danielle	suppléant
Cerbère	CASSOU Marc	suppléant
Cerbère	DAURE Viviane	suppléant
Céret	TORRENT Alain	délégué
Céret	TORRENT Annie	délégué
Céret	PUIGMAL Patrick	délégué

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Céret	TORRENT Michèle	délégué
Céret	PIQUEMAL Jean-Pierre	délégué
Céret	QUER Martine	délégué
Céret	ALBITRE Jean-Louis	délégué
Céret	FERRER Brigitte	délégué
Céret	BIZERN Jacques	délégué
Céret	LEONARDI Renée	délégué
Céret	DELONCLE Francis	délégué
Céret	XATARD Josiane	délégué
Céret	COSTE Michel	délégué
Céret	BARANOFF Brigitte	délégué
Céret	SASERAS Jean	délégué
Céret	HOUMS Bernard	suppléant
Céret	SABATIER Sarah	suppléant
Céret	MAU Jean-Pierre	suppléant
Céret	THUBERT Marie-Laure	suppléant
Céret	PRIVAT Michel	suppléant
Claira	BAUDE Jacques	délégué
Claira	AMIGAS Chantal	délégué
Claira	AROS René	délégué
Claira	SORLI Angélique	délégué
Claira	RIGAL Jean-Marc	délégué
Claira	VERA Marie-José	délégué
Claira	SANCHEZ André	délégué
Claira	BENITIERE Martine	délégué
Claira	BRAULT Pierre	délégué
Claira	FOURCADE Stéphanie	délégué
Claira	NOGUER Jean-Marie	délégué
Claira	GIRO Marie-Line	délégué
Claira	JANTAC Bernard	délégué
Claira	MALE Hélène	délégué
Claira	PETIT Marc	délégué
Claira	LEONARDI Jean-Pierre	suppléant
Claira	SAGUER Annissa	suppléant
Claira	DUROCHAT Daniel	suppléant
Claira	M'ZOURI Nadira	suppléant
Claira	QUINTO Alain	suppléant
Clara	LAGUERRE Robert	délégué
Clara	ALMARIC Daniel	suppléant
Clara	CAPSIE LARIO Patricia	suppléant
Clara	BUSSY Angélique	suppléant
Cluses (Les)	PUIGNAU Alexandre	délégué
Cluses (Les)	FOURNY Denis	suppléant
Cluses (Les)	BOFFY François	suppléant
Cluses (Les)	MEYRUEIX Laurent	suppléant
Codalet	RIERA Jacqueline	délégué
Codalet	BONNEIL Gilbert	suppléant
Codalet	LLANAS Michel	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Codalet	JUANCHICH Serge	suppléant
Collioure	MANYA Jacques	délégué
Collioure	COUPE Marie-France	délégué
Collioure	HEINRICH Jean	délégué
Collioure	ROMERO Michèle	délégué
Collioure	COUPE Daniel	délégué
Collioure	DELARIS Anne	délégué
Collioure	CORTADE Philippe	délégué
Collioure	DA CRUZ Odile	suppléant
Collioure	RIO Jacques	suppléant
Collioure	SOUGNE Françoise	suppléant
Collioure	CAMPS Pierre	suppléant
Conat	ESPEUT Pascal	délégué
Conat	ASSENS Robert	suppléant
Conat	SERRADEIL André	suppléant
Conat	MESSAGER Johanna	suppléant
Corbère	SILVESTRE Joseph	délégué
Corbère	BONAFOS Robert	délégué
Corbère	SAURIE Jean-Pierre	délégué
Corbère	FONDA Léonce	suppléant
Corbère	ROIG Fernand	suppléant
Corbère	HARIBOU Ali	suppléant
Corbère-les-Cabanes	SOLER Gérard	délégué
Corbère-les-Cabanes	BLIC Charlotte	délégué
Corbère-les-Cabanes	LOPEZ Bruno	délégué
Corbère-les-Cabanes	SURJUS Monique	suppléant
Corbère-les-Cabanes	CALVO Richard	suppléant
Corbère-les-Cabanes	FLORIMOND Céline	suppléant
Corneilla-de-Conflent	ARRO Patrice	délégué
Corneilla-de-Conflent	RUIS Gilles	suppléant
Corneilla-de-Conflent	BOBE Jean	suppléant
Corneilla-de-Conflent	MARGAIL Raymond	suppléant
Corneilla-del-Vercol	LIRONCOURT Agnès	délégué
Corneilla-del-Vercol	AMOUROUX Marcel	délégué
Corneilla-del-Vercol	JOUANDO-VIVES Michelle	délégué
Corneilla-del-Vercol	TORRES Jean-Louis	délégué
Corneilla-del-Vercol	BLANC-MARY Jeannine	délégué
Corneilla-del-Vercol	BELTRA Fernand	suppléant
Corneilla-del-Vercol	RAMIREZ Anne-Marie	suppléant
Corneilla-del-Vercol	WALLEZ René	suppléant
Corneilla-la-Rivière	BELTRAN-CHARRE Gislène	délégué
Corneilla-la-Rivière	NIETO Michel	délégué
Corneilla-la-Rivière	SALAMONE Thérèse	délégué
Corneilla-la-Rivière	BERNARD Alain	délégué
Corneilla-la-Rivière	LAVILLE René	délégué
Corneilla-la-Rivière	MATEU Eliane	suppléant
Corneilla-la-Rivière	CAMBILLAU René Jean	suppléant
Corneilla-la-Rivière	CHAMPAGNE Michèle	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Corsavy	CHRYSOSTOME Antoine	délégué
Corsavy	COLL Roger	suppléant
Corsavy	COSTE Roland	suppléant
Corsavy	MALASSINGNE Benjamin	suppléant
Coustouges	ANRIGO Michel	délégué
Coustouges	CASANOVA Jean-Louis	suppléant
Coustouges	WAILLY Charles	suppléant
Coustouges	IGLESIAS Marc	suppléant
Dorres	CANDAU Sylvie	délégué
Dorres	MARTY Philippe	suppléant
Dorres	ENARD Sylvain	suppléant
Dorres	COLONGES Claire	suppléant
Egat	VALLBONA Grégoire	délégué
Egat	CLOTET Pierre	suppléant
Egat	BLANCO Félix	suppléant
Egat	GRAU Claude	suppléant
Elne	BARNIOL Yves	délégué
Elne	MITGERE Marie	délégué
Elne	FOUQUET Patrick	délégué
Elne	ROSSI-LEBBOUZ Isabelle	délégué
Elne	JUANOLA Jean-Claude	délégué
Elne	LOPEZ-GIRAL Marguerite	délégué
Elne	PERUCHO Xavier	délégué
Elne	JULIAN Nadine	délégué
Elne	JIMENEZ Rafaël	délégué
Elne	BALAGUER-ANTAGNAC Fanny	délégué
Elne	CASTANIER Roland	délégué
Elne	PEZIN Annie	délégué
Elne	FAJULA Jacques	délégué
Elne	BATLLE Brigitte	délégué
Elne	MARTINEZ Norbert	délégué
Elne	ARMENGAU Letitia	suppléant
Elne	FERRER Jean-Michel	suppléant
Elne	RODRIGUES Nathalie	suppléant
Elne	LEAL Marie-Thérèse	suppléant
Elne	SAGUE Bruno	suppléant
Enveitg	CASAMITJANA Jean-François	délégué
Enveitg	GROS Bernard	délégué
Enveitg	DENNETIERE Pierre	délégué
Enveitg	GARRETA René	suppléant
Enveitg	TORRENT Christian	suppléant
Enveitg	PEROY Christine	suppléant
Err	COLOMER André	délégué
Err	POUGET Raymond	délégué
Err	PEYRATO Isidore	délégué
Err	ESTRAGUES Daniel	suppléant
Err	TARIZZO Bernard	suppléant
Err	TUBAU Stéphane	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Escaro	AMBRIGOT André	délégué
Escaro	DURAND Georges	suppléant
Escaro	DUVAL Patrick	suppléant
Escaro	GRAU Sabine	suppléant
Espira-de-Confient	PAILLES Roger	délégué
Espira-de-Confient	HICKS Christine	suppléant
Espira-de-Confient	RICART Claude	suppléant
Espira-de-Confient	MODESTO Catherine	suppléant
Espira-de-l'Agly	FOURCADE Philippe	délégué
Espira-de-l'Agly	COCULET Délia	délégué
Espira-de-l'Agly	MASSE Paul	délégué
Espira-de-l'Agly	MATON Nathalie	délégué
Espira-de-l'Agly	AVILA Frédéric	délégué
Espira-de-l'Agly	BANYULS Anne-Marie	délégué
Espira-de-l'Agly	MARCO Norbert	délégué
Espira-de-l'Agly	CUILLE Pierre	suppléant
Espira-de-l'Agly	MONIER Christiane	suppléant
Espira-de-l'Agly	SANCHEZ Antoine	suppléant
Espira-de-l'Agly	FONTANEL Marguerite	suppléant
Estagel	FERRER Roger	délégué
Estagel	WOLFF Suzanne	délégué
Estagel	MONIER René	délégué
Estagel	NASRI Fatma	délégué
Estagel	CONTET Pierre	délégué
Estagel	BADRIGNANS Georges	suppléant
Estagel	GARCIA Marie-Ange	suppléant
Estagel	SEMPER Robert	suppléant
Estavar	LEYGUE Laurent	délégué
Estavar	RIVAYROL Jean-Claude	suppléant
Estavar	MIFFRE Paul	suppléant
Estavar	TONETTI Angélique	suppléant
Estoher	MARGOUET Patrick	délégué
Estoher	SOLATGES Jean-Michel	suppléant
Estoher	PERAL Marie-Edith	suppléant
Estoher	SAINT MARTINO Michel	suppléant
Eus	MONTESSINO Joseph	délégué
Eus	BACHES Bénédicte	suppléant
Eus	FRANZIN Michel	suppléant
Eus	LEBEAU Laure-Hélène	suppléant
Eyne	BOUSQUET Alain	délégué
Eyne	BATLLO Michel	suppléant
Eyne	CARCASSONNE Marc	suppléant
Eyne	BLONDEAU Lydie	suppléant
Felluns	FILLOL Claude	délégué
Felluns	VILAR Claude	suppléant
Felluns	ASSENS André	suppléant
Felluns	RAYNAUD François	suppléant
Fenouillet	RAYNAUD Jean-Louis	délégué

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Fenouillet	PAGES Alain	suppléant
Fenouillet	GUERRIER Claudine	suppléant
Fenouillet	HUILLET Patrick	suppléant
Fillols	ESCAPE Claude	délégué
Fillols	ISAIA Catherine	suppléant
Fillols	BINOCHE Arnaud	suppléant
Fillols	MONTAGNE Laurent	suppléant
Finestret	GUI TER Laurent	délégué
Finestret	HARPER Alberte	suppléant
Finestret	SERRANO Georges	suppléant
Finestret	PAGES Jean	suppléant
Font-Romeu-Odeillo-Via	DEMELIN Jean-Louis	délégué
Font-Romeu-Odeillo-Via	MATET Katell	délégué
Font-Romeu-Odeillo-Via	SARRAN Michel	délégué
Font-Romeu-Odeillo-Via	BRETON Carole	délégué
Font-Romeu-Odeillo-Via	RIFF Michel	délégué
Font-Romeu-Odeillo-Via	CARRERE Jean-Luc	suppléant
Font-Romeu-Odeillo-Via	BAUDCHON Annick	suppléant
Font-Romeu-Odeillo-Via	SARDA Jean-Louis	suppléant
Fontpédrouse	BIGORRE Arlette	délégué
Fontpédrouse	CHAULET Yves	suppléant
Fontpédrouse	GLORIES Marc	suppléant
Fontpédrouse	ALVAREZ Jacques	suppléant
Fontrabieuse	BATAILLE Pierre	délégué
Fontrabieuse	DEVILLIEZ Fabienne	suppléant
Fontrabieuse	COURTES Jacqueline	suppléant
Fontrabieuse	CREGO Jean	suppléant
Formiguères	LOOS Philippe	délégué
Formiguères	POROLI Françoise	suppléant
Formiguères	GOMES Daniel	suppléant
Formiguères	BRILLIARD Maxime	suppléant
Fosse	GARRIGUE Michel	délégué
Fosse	SIRE Serge	suppléant
Fosse	VARILLE Claude	suppléant
Fosse	POUS Maryse	suppléant
Fourques	PUJOL Jean-Luc	délégué
Fourques	CRUCQ Nadine	délégué
Fourques	PARE Georges	délégué
Fourques	BENATTAR Danielle	suppléant
Fourques	COLOMER Charles	suppléant
Fourques	ERRIEN Catherine	suppléant
Fuilla	ALEMANY Marc	délégué
Fuilla	BAZELY Pierre	suppléant
Fuilla	ARTERO Cathy	suppléant
Fuilla	MUNOZ Laurence	suppléant
Glorianes	DRAGUE-PAZICAN Céline	délégué
Glorianes	RADONDE Joseph	suppléant
Glorianes	SOLATGES Ketty	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Glorianes	AMY DE LA BRETEQUE Christophe	suppléant
Ille-sur-Têt	BURGHOFFER William	délégué
Ille-sur-Têt	CRISTOFOL Françoise	délégué
Ille-sur-Têt	AYMERICH Claude	délégué
Ille-sur-Têt	PAGES Caroline	délégué
Ille-sur-Têt	PARRILLA Jérôme	délégué
Ille-sur-Têt	SERRE Claudie	délégué
Ille-sur-Têt	MARGALET Alain	délégué
Ille-sur-Têt	METLAINE Naïma	délégué
Ille-sur-Têt	LOPEZ Raphaël	délégué
Ille-sur-Têt	PONSAILLE Janine	délégué
Ille-sur-Têt	CHANARD Maurice	délégué
Ille-sur-Têt	NOGUES Maryse	délégué
Ille-sur-Têt	DOMENECH Alain	délégué
Ille-sur-Têt	PALAU Catherine	délégué
Ille-sur-Têt	OLIVE Denis	délégué
Ille-sur-Têt	VERNE Christelle	suppléant
Ille-sur-Têt	RIU Patrice	suppléant
Ille-sur-Têt	MIR Géraldine	suppléant
Ille-sur-Têt	BERAGUAS Xavier	suppléant
Ille-sur-Têt	OLIVE Sylvia	suppléant
Joch	VILLELONGUE Jean-Pierre	délégué
Joch	SALIES Jean-Pierre	suppléant
Joch	ARGENCE France	suppléant
Joch	LEGRAND Willy	suppléant
Jujols	NIVET Eric	délégué
Jujols	BASSO Paul	suppléant
Jujols	ARCIS Louis	suppléant
Jujols	SERRES Chantal	suppléant
Lamanère	PARAYRE Agnès	délégué
Lamanère	DEMOULIN Pierrette	suppléant
Lamanère	JUANOLE Michel	suppléant
Lamanère	CAPALLERA Jean-Paul	suppléant
Lansac	RIVIERE Gilles	délégué
Lansac	CUADRA Jean-Louis	suppléant
Lansac	WEISSE Patrick	suppléant
Lansac	RAZONGLES Philippe	suppléant
Laroque-des-Albères	NAUTE Christian	délégué
Laroque-des-Albères	JUSTO Martine	délégué
Laroque-des-Albères	SANCHEZ Robert	délégué
Laroque-des-Albères	ELSHOFF Marie-Thérèse	délégué
Laroque-des-Albères	LE MEN Pierre	délégué
Laroque-des-Albères	BOLTE Monika	suppléant
Laroque-des-Albères	SCHWEER-CASES Louis Pierre	suppléant
Laroque-des-Albères	COPPEE Laëtitia	suppléant
Latour-Bas-Elne	ROGE Pierre	délégué
Latour-Bas-Elne	ESCARO Marie-Renée	délégué
Latour-Bas-Elne	BONNEAU François	délégué

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Latour-Bas-Elne	CAMPS Séverine	délégué
Latour-Bas-Elne	SANCHEZ Henri	délégué
Latour-Bas-Elne	PIC Odile	suppléant
Latour-Bas-Elne	ALSINA Jean	suppléant
Latour-Bas-Elne	PUJOL-BADOSA Thérèse	suppléant
Latour-de-Carol	HOUYAU Cécile	délégué
Latour-de-Carol	CARRERA Augustin	suppléant
Latour-de-Carol	MONTY Claude	suppléant
Latour-de-Carol	PUIG Christophe	suppléant
Latour-de-France	PIGEON Michel	délégué
Latour-de-France	BARATCIART Isabelle	délégué
Latour-de-France	MAURIN Bernard	délégué
Latour-de-France	BUHOUR Christine	suppléant
Latour-de-France	IZARD Jean-Pierre	suppléant
Latour-de-France	LAGACHE Béatrice	suppléant
Lesquerde	BARTHES Jacques	délégué
Lesquerde	BORRUSO Marie	suppléant
Lesquerde	FOURCADE Eliane	suppléant
Lesquerde	ZAFRA Eloïse	suppléant
Llagonne (La)	ASTRUCH Jean-Pierre	délégué
Llagonne (La)	ARAGO Michèle	suppléant
Llagonne (La)	GONZALEZ José	suppléant
Llagonne (La)	CORRIEU Jean-François	suppléant
Llauro	TOURNE Roger	délégué
Llauro	ROSSARD Daniel	suppléant
Llauro	DELATTRE Agnès	suppléant
Llauro	BOULANGER Gaëlle	suppléant
Llo	AUTONES Robert	délégué
Llo	DHERS Raymond	suppléant
Llo	FLAMANT Gilles	suppléant
Llo	MAS Jean-Marie	suppléant
Llupia	RIGALL Roger	délégué
Llupia	VIDAL Josette	délégué
Llupia	PATAU Jean-Marie	délégué
Llupia	DELPUECH Jacqueline	délégué
Llupia	CASALS Jean-René	délégué
Llupia	ROCA Roger	suppléant
Llupia	MAURETTE Geneviève	suppléant
Llupia	TIGNERES René	suppléant
Mantet	BLAISE Jean-Luc	délégué
Mantet	TOUZEAU Jean	suppléant
Mantet	ESCUDEUR Jean-Charles	suppléant
Mantet	MAURY Mathieu	suppléant
Marquixanes	CANAL Anne-Marie	délégué
Marquixanes	BONIKOWSKI Dolorès	délégué
Marquixanes	MIR Jean-François	délégué
Marquixanes	VASSEUR Jacques	suppléant
Marquixanes	LEROUX Denis	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Marquixanes	FABRE Christophe	suppléant
Masos (Los)	CASSOLY Guy	délégué
Masos (Los)	DUHAUVELLE Chantal	délégué
Masos (Los)	GRASSAUD Patrice	délégué
Masos (Los)	LAVILLE Yves	suppléant
Masos (Los)	DUBOIS Babya	suppléant
Masos (Los)	BARBOYON Patrice	suppléant
Matemale	GARCIA Michel	délégué
Matemale	FRANCES Jean-Claude	suppléant
Matemale	VERGES Thierry	suppléant
Matemale	VILLARES Karine	suppléant
Maureillas-las-Illas	BORDANEIL André	délégué
Maureillas-las-Illas	SOLER Carmen	délégué
Maureillas-las-Illas	PAYROT José	délégué
Maureillas-las-Illas	LAPORTE Martine	délégué
Maureillas-las-Illas	SAUPIQUE Jean-Jacques	délégué
Maureillas-las-Illas	RAYMOND-RIBAS Mélodie	délégué
Maureillas-las-Illas	MALIRACH Armand	délégué
Maureillas-las-Illas	COSTE Martine	suppléant
Maureillas-las-Illas	ZIELYK Michel	suppléant
Maureillas-las-Illas	VEHI Francine	suppléant
Maureillas-las-Illas	COPPOLANI Antoine	suppléant
Maury	AUBIGNA Emile	délégué
Maury	BRAU Henri	délégué
Maury	ALONSO Christelle	délégué
Maury	DELONCA Michel	suppléant
Maury	MONTAGNE Marie-Christine	suppléant
Maury	RIVIERE Michèle	suppléant
Millas	ADROGUER Henri	délégué
Millas	MORAL Ginette	délégué
Millas	VENDRELL Joseph	délégué
Millas	ALBAFOUILLE Jacqueline	délégué
Millas	HOET Michel	délégué
Millas	MOURET Nathalie	délégué
Millas	PELISSIER Alain	délégué
Millas	SALES Nadine	délégué
Millas	CARLE Hervé	délégué
Millas	FORCADELL Isabelle	délégué
Millas	RUIZ Serge	délégué
Millas	NOGUERA Laurence	délégué
Millas	GARSAU Jacques	délégué
Millas	VERGNETTES Nathalie	délégué
Millas	PERSON Claude	délégué
Millas	BELOUFA Mériem	suppléant
Millas	BOSC Gilbert	suppléant
Millas	PELOUS Eve	suppléant
Millas	NAVARRO Jean-François	suppléant
Millas	SAINTJEVINT Christiane	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Moligt-les-Bains	RAYNAUD Marie-Françoise	délégué
Moligt-les-Bains	TARRENE Catherine	suppléant
Moligt-les-Bains	SOLA Eric	suppléant
Moligt-les-Bains	LAGUERRE Didier	suppléant
Mont-Louis	CORDELETTE-LIS Joëlle	délégué
Mont-Louis	CORDELETTE Pierrette	suppléant
Mont-Louis	BOSOM-BENET Françoise	suppléant
Mont-Louis	CREMADES Fabienne	suppléant
Montalba-le-Château	BALE Muriel	délégué
Montalba-le-Château	SIRE Alexis	suppléant
Montalba-le-Château	GRIEU Olivier	suppléant
Montalba-le-Château	ARIS Pierre	suppléant
Montauriol	MAURAN Patrick	délégué
Montauriol	CAMSOULINES Hervé	suppléant
Montauriol	SANCHEZ Carole	suppléant
Montauriol	SAQUER Jean-Marie	suppléant
Montbolo	JULIA Lucien	délégué
Montbolo	NAVEAU Christine	suppléant
Montbolo	TONDEUR Arnaud	suppléant
Montbolo	CARAPET Jules	suppléant
Montescot	SALA Louis	délégué
Montescot	HUGUEN-RIGAILL Jocelyne	délégué
Montescot	RAMIO Robert	délégué
Montescot	GRIOT Christiane	délégué
Montescot	BARBRY Ludovic	délégué
Montescot	RUIZ Christine	suppléant
Montescot	HUGUENIN Philippe	suppléant
Montescot	BERDAGUER Eliane	suppléant
Montesquieu-des-Albères	LESOT Michel	délégué
Montesquieu-des-Albères	PONS Huguette	délégué
Montesquieu-des-Albères	CATALA Jean-Louis	délégué
Montesquieu-des-Albères	VIGNERY Hervé	suppléant
Montesquieu-des-Albères	LANOY Marie-Agnès	suppléant
Montesquieu-des-Albères	AYOUL Jimmy	suppléant
Montferrer	PETIT Dominique	délégué
Montferrer	CASALS Jean-Jacques	suppléant
Montferrer	BARRIAC Nadine	suppléant
Montferrer	MIAS-GUISSET Carine	suppléant
Montner	BARBARO Daniel	délégué
Montner	ALBANELL Louis	suppléant
Montner	LAGDER Djamila	suppléant
Montner	GARRIGUES Stéphanie	suppléant
Mosset	SENTENAC Henri	délégué
Mosset	HENRIC Jean	suppléant
Mosset	ANOLL Jacques	suppléant
Mosset	BETOIN Olivier	suppléant
Nahuja	DOMINGUEZ José	délégué
Nahuja	MAJORAL Francine	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Nahuja	FERRAS Louis	suppléant
Nahuja	DOUTRES Catherine	suppléant
Néfiach	MORET Claude	délégué
Néfiach	GIBERT Roberte	délégué
Néfiach	VALLIER Michel	délégué
Néfiach	MASSIES Lucie	suppléant
Néfiach	VILA Patrice	suppléant
Néfiach	SEVIN Sandrine	suppléant
Nohèdes	MIGNON Vincent	délégué
Nohèdes	MARC Roger	suppléant
Nohèdes	HERNANDEZ Conception	suppléant
Nohèdes	ASSENS Philippe	suppléant
Nyer	FABREGAT Monique	délégué
Nyer	PRATS Guy	suppléant
Nyer	FILLOLS Christian	suppléant
Nyer	ARGILES André	suppléant
Olette-Evol	JALLAT Jean-Louis	délégué
Olette-Evol	GHELFI Elisabeth	suppléant
Olette-Evol	FAURE Michel	suppléant
Olette-Evol	DARNE Madeleine	suppléant
Oms	VILA Christian	délégué
Oms	LAGUERRE Maurice	suppléant
Oms	FONTAINE Alain	suppléant
Oms	GERICAULT Patrick	suppléant
Opoul-Périllos	CARRERE Jean-François	délégué
Opoul-Périllos	RAYNAL Jeanne	délégué
Opoul-Périllos	CALMON Lionel	délégué
Opoul-Périllos	BELBEZE Suzanne	suppléant
Opoul-Périllos	FORMATCHE Daniel	suppléant
Opoul-Périllos	PONSEILLE Joseph	suppléant
Oreilla	CRISTOFOL Sauveur	délégué
Oreilla	CONEJERO Daniel	suppléant
Oreilla	FABRE Christian	suppléant
Oreilla	RODRIGUEZ Eric	suppléant
Ortaffa	PLA Raymond	délégué
Ortaffa	CHAPRON Claude	délégué
Ortaffa	MALLEA Jacky	délégué
Ortaffa	BALLANEDA Julie	suppléant
Ortaffa	BAIGES Mathieu	suppléant
Ortaffa	DABASSE Anne	suppléant
Osséja	DELESTRE Daniel	délégué
Osséja	ESTEVA Rose-Marie	délégué
Osséja	CIURANA Roger	délégué
Osséja	DELES Valérie	suppléant
Osséja	BONFILL Jean	suppléant
Osséja	REIG Nadine	suppléant
Palau de Cerdagne	BAULOZ Michel	délégué
Palau de Cerdagne	VILLERET Jean-Luc	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Palau de Cerdagne	RODRIGUEZ François	suppléant
Palau de Cerdagne	SURROQUE Stéphane	suppléant
Palau-del-Vidre	DESCOSSY Marcel	délégué
Palau-del-Vidre	RIBES Florence	délégué
Palau-del-Vidre	GALAN Bruno	délégué
Palau-del-Vidre	CHEMIN Alexandra	délégué
Palau-del-Vidre	ROCA Jean	délégué
Palau-del-Vidre	OCAMPO Renée	délégué
Palau-del-Vidre	PONSI Antoine	délégué
Palau-del-Vidre	BERTRAND Huguette	suppléant
Palau-del-Vidre	ABULI Pierre	suppléant
Palau-del-Vidre	NARGIEU Lydie	suppléant
Palau-del-Vidre	RAMONET Pascal	suppléant
Passa	LE BIGOT Nicole	délégué
Passa	BELLEGARDE Patrick	délégué
Passa	CULEBRAS Manuel	délégué
Passa	DAVESA Céline	suppléant
Passa	BONET Nathalie	suppléant
Passa	VERGNOLE Nathalie	suppléant
Perpignan	PUJOL Jean Marc	délégué de droit
Perpignan	KAVAK Mansur	délégués de droit (remplaçant Romain GRAU)
Perpignan	BRUZI Chantal	délégué de droit
Perpignan	PARRAT Pierre	délégué de droit
Perpignan	BEAUFILS Nathalie	délégué de droit
Perpignan	AMIEL Olivier	délégué de droit
Perpignan	MEDINA Marie née ZORILLA	Délégué de droit (remplaçant DAHINE Fatima)
Perpignan	PINELL Michel	délégué de droit
Perpignan	PAGES Danièle	délégué de droit
Perpignan	PULY Rose-Marie née TOLDRA	délégué de droit (Remplaçant PULY-BELLI Richard)
Perpignan	de NOËLL Jean-Louis	délégué de droit (remplaçant DE NOELL-MARCHESAN Isabelle)
Perpignan	IAOUADAN Mohamed	délégué de droit
Perpignan	GOMBERT Chantal	délégué de droit
Perpignan	GEBHART Alain	délégué de droit
Perpignan	SIMON-NICAISE Suzy	délégué de droit
Perpignan	SANCHEZ-SCHMID Marie-Thérèse	délégué de droit
Perpignan	ANGLADE Henri	délégué de droit (remplaçant ANGLADE Joëlle)
Perpignan	RUEL Stéphane	délégué de droit
Perpignan	FERRIERE – SIRERE Caroline	délégué de droit
Perpignan	LAFONTAINE Brice	délégué de droit
Perpignan	GAVALDA-MOULENAT Christine	délégué de droit
Perpignan	ZIDANI Marcel	délégué de droit
Perpignan	AMOUROUX Nicole	délégué de droit

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Perpignan	FABRE Michelle	délégué de droit
Perpignan	CALVO Jean-Joseph	délégué de droit
Perpignan	ENRIQUE Francine	délégué de droit
Perpignan	SCHEMLA Dominique	délégué de droit
Perpignan	CABANAS Josiane	délégué de droit
Perpignan	AURIOL-VIAL Véronique	délégué de droit
Perpignan	PUIGGALI Brigitte	délégué de droit
Perpignan	HENRIC Jean-Michel	délégué de droit
Perpignan	LAMOTHE Bernard	délégué de droit
Perpignan	SALES Olivier	délégué de droit
Perpignan	GAUZE Laurent	délégué de droit
Perpignan	BARBE Pierre-Olivier	délégué de droit
Perpignan	BARRE Virginie	délégué de droit
Perpignan	PONS Charles	délégué de droit
Perpignan	GUIZARD Yves	délégué de droit
Perpignan	BRUNET Raymond	délégué de droit (remplaçant BRUNET Annabelle)
Perpignan	POLONI Christelle	délégué de droit
Perpignan	FLORIDO Jérôme	délégué de droit
Perpignan	COMMES Carine	délégué de droit
Perpignan	REQUESENS Nicolas	délégué de droit
Perpignan	LEMAIRE Bruno	délégué de droit
Perpignan	PUJOL Danielle	délégué de droit (remplaçant PINGET Jean-Claude)
Perpignan	GUISSET Patricia	délégué de droit (remplaçant de COSTA-FESENBECK Marie-Thérèse)
Perpignan	FONT-GAVALDA Clotilde	délégué de droit
Perpignan	BELLEBOU Mohamed	délégué de droit
Perpignan	PUJOL Catherine	délégué de droit
Perpignan	MIZERA-FUENTES Claudine	délégué de droit
Perpignan	BELKIRI Roger	délégué de droit (remplaçant ALIOT Louis)
Perpignan	GROBOIS Philippe	délégué de droit (remplaçant BAUDRY Xavier)
Perpignan	MARCHAND Bénédicte	délégué de droit
Perpignan	BOLO Alexandre	délégué de droit
Perpignan	GATAULT Jean-Yves	délégué de droit
Perpignan	AMOUROUX Georges	délégué supplémentaire
Perpignan	CARRERE Jacqueline	délégué supplémentaire
Perpignan	AMIEL Louis	délégué supplémentaire
Perpignan	DELSOL Pépita	délégué supplémentaire
Perpignan	BINIER Michel	délégué supplémentaire
Perpignan	CALATAYUD Marlène	délégué supplémentaire
Perpignan	SITJA Michel	délégué supplémentaire
Perpignan	COGNET Sandra	délégué supplémentaire
Perpignan	ROIG Olivier	délégué supplémentaire
Perpignan	SIMON Sylvie	délégué supplémentaire

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Perpignan	GRESEQUE Ivan	délégué supplémentaire
Perpignan	PYGUILLEM Monique	délégué supplémentaire
Perpignan	IMBERNON Jean François	délégué supplémentaire
Perpignan	BETRIU Josiane	délégué supplémentaire
Perpignan	MEDINA Jean Claude	délégué supplémentaire
Perpignan	MARTIN Stéphanie	délégué supplémentaire
Perpignan	GOMBERT Armand	délégué supplémentaire
Perpignan	ALGRIN Maryvonne	délégué supplémentaire
Perpignan	PLANES Jean	délégué supplémentaire
Perpignan	PINELL Sophie	délégué supplémentaire
Perpignan	SALVAT Jacques	délégué supplémentaire
Perpignan	RAMON Sarah	délégué supplémentaire
Perpignan	ESCOUBET Dominique	délégué supplémentaire
Perpignan	RIVIERE Marguerite	délégué supplémentaire
Perpignan	EL AOUAJI Mohamed	délégué supplémentaire
Perpignan	COMBES Sandrine	délégué supplémentaire
Perpignan	PAGES Stéphane	délégué supplémentaire
Perpignan	AKKARI Zohra	délégué supplémentaire
Perpignan	PIGNET André	délégué supplémentaire
Perpignan	PAYSA Martine	délégué supplémentaire
Perpignan	MORE Pierre	délégué supplémentaire
Perpignan	DANJOU Jeanne	délégué supplémentaire
Perpignan	MOULENAT Christophe	délégué supplémentaire
Perpignan	ROBERT Hélène	délégué supplémentaire
Perpignan	PAGES Jacques	délégué supplémentaire
Perpignan	ZIDANI Lydia	délégué supplémentaire
Perpignan	TICHADOU Daniel	délégué supplémentaire
Perpignan	MERASLI Mimouna	délégué supplémentaire
Perpignan	ROMEY Henri	délégué supplémentaire
Perpignan	GEBHART Monique	délégué supplémentaire
Perpignan	VIAL Bernard	délégué supplémentaire
Perpignan	PUEYO Christelle	délégué supplémentaire
Perpignan	GUITART Olivier	délégué supplémentaire
Perpignan	AMIEL Yvette	délégué supplémentaire
Perpignan	DURAN Christophe	délégué supplémentaire
Perpignan	SANIS Janick	délégué supplémentaire
Perpignan	MERIEUX Jean Michel	délégué supplémentaire
Perpignan	CORREARD Muriel	délégué supplémentaire
Perpignan	KAVAK Ali	délégué supplémentaire
Perpignan	OURTAL Martine	délégué supplémentaire
Perpignan	LACROIX Laurent	délégué supplémentaire
Perpignan	VIVES Jacqueline	délégué supplémentaire
Perpignan	EGRET Pascal	délégué supplémentaire
Perpignan	TICHADOU Delphine	délégué supplémentaire
Perpignan	CAIL Daniel	délégué supplémentaire
Perpignan	SALVADOR Claire	délégué supplémentaire
Perpignan	RAMON Joseph	délégué supplémentaire
Perpignan	ROMEY Anne Marie	délégué supplémentaire

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Perpignan	CASTELL Gilles	délégué supplémentaire
Perpignan	BENTZ Yvette	délégué supplémentaire
Perpignan	HOUSSAURY Miloud	délégué supplémentaire
Perpignan	DIANTEILL Marie Thérèse	délégué supplémentaire
Perpignan	TRANCHECOSTE David	délégué supplémentaire
Perpignan	AMOUROUX Stéphanie	délégué supplémentaire
Perpignan	DEBOSSCHERE Philippe	délégué supplémentaire
Perpignan	GUIZARD Madeleine	délégué supplémentaire
Perpignan	SAIDI Benouali	délégué supplémentaire
Perpignan	CARRERE Martine	délégué supplémentaire
Perpignan	GIRBAUT Pascal	délégué supplémentaire
Perpignan	CASTELL TRAUQUE Maguy	délégué supplémentaire
Perpignan	FABRE Jean Louis	délégué supplémentaire
Perpignan	D'AGNELLO Dominique	délégué supplémentaire
Perpignan	MARSELLI Félix	délégué supplémentaire
Perpignan	CORNU Sylvie	délégué supplémentaire
Perpignan	LUCIEN ANERE Mathieu	délégué supplémentaire
Perpignan	BENGUEDDACHE Louisa	délégué supplémentaire
Perpignan	BARON Pierre	délégué supplémentaire
Perpignan	COULET Maryse	délégué supplémentaire
Perpignan	DAOUDI Abdelhalim	délégué supplémentaire
Perpignan	DREVET Bernadette	délégué supplémentaire
Perpignan	TORREGROSA Bernard	délégué supplémentaire
Perpignan	CALVO Evelyne	délégué supplémentaire
Perpignan	BOURRAT Marc	délégué supplémentaire
Perpignan	HOSTYN Mireille	délégué supplémentaire
Perpignan	PIANELLI Michel	délégué supplémentaire
Perpignan	LOPEZ Jean-François	délégué supplémentaire
Perpignan	GRIVET Emmanuelle	délégué supplémentaire
Perpignan	PORTARIES Arnaud	délégué supplémentaire
Perpignan	DOUESSIN Natacha	délégué supplémentaire
Perpignan	CAMPS Georges	délégué supplémentaire
Perpignan	NOE Catherine	délégué supplémentaire
Perpignan	BARDINA André	délégué supplémentaire
Perpignan	QUETIER, Florence	délégué supplémentaire
Perpignan	DEVILLE Jean Christophe	délégué supplémentaire
Perpignan	COSTE Jacqueline	délégué supplémentaire
Perpignan	BELORGEY Philippe	délégué supplémentaire
Perpignan	RIVAS Alexandra	délégué supplémentaire
Perpignan	BELLEDENT Fernand-Gérard	délégué supplémentaire
Perpignan	SOLERA Sylvianne	délégué supplémentaire
Perpignan	MAILLOLS Jean François	délégué supplémentaire
Perpignan	PAYELLEVILLE Laurence	délégué supplémentaire
Perpignan	NOETINGER Marc	délégué supplémentaire
Perpignan	TRIACA Laurence	délégué supplémentaire
Perpignan	GEBHART Edouart	délégué supplémentaire
Perpignan	RENOU Anne Marie	délégué supplémentaire
Perpignan	ROIG Michel	délégué supplémentaire

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Perpignan	SANCHEZ Corinne	délégué supplémentaire
Perpignan	ANGLADE Enzo	délégué supplémentaire
Perpignan	SERRADELL Brigitte	délégué supplémentaire
Perpignan	ROURE Jaume	délégué supplémentaire
Perpignan	DA CAMPO Jade	délégué supplémentaire
Perpignan	HELLOUVRY Christian	délégué supplémentaire
Perpignan	GRANGE Robert	délégué supplémentaire
Perpignan	REIG Pierre	suppléant
Perpignan	MESTRES Renée	suppléant
Perpignan	DE GUARDIA DE PONTE Cyril	suppléant
Perpignan	LATIL Nicole	suppléant
Perpignan	KAISER Jean Claude	suppléant
Perpignan	MIERMONT Madeleine	suppléant
Perpignan	CHRISTINI Jean Claude	suppléant
Perpignan	GONZALES Josette	suppléant
Perpignan	FONT Michel	suppléant
Perpignan	BACCI Claudia	suppléant
Perpignan	BOULAROT Adrien	suppléant
Perpignan	SALVADOR Claude	suppléant
Perpignan	BEROD Romain	suppléant
Perpignan	SOLER Bernadette	suppléant
Perpignan	ROSTOLL Yvan	suppléant
Perpignan	ROSTOLL Josette	suppléant
Perpignan	REQUESENS Camille	suppléant
Perpignan	LEGALLE Patricia	suppléant
Perpignan	DUTILLEUL Guillaume	suppléant
Perpignan	SALGUES Claude	suppléant
Perpignan	JOGUET Michel	suppléant
Perpignan	ESCOUBET Lucie	suppléant
Perpignan	CASES Eric	suppléant
Perpignan	BELLOT Laurence	suppléant
Perpignan	DELONCLE Marc	suppléant
Perpignan	PEDROLETTI Pierrette	suppléant
Perpignan	SAGAU Guillaume	suppléant
Perpignan	DUSSAUBAT François	suppléant
Perpignan	FERRER Thérèse	suppléant
Perpignan	BASSOLE Pierre-Louis	suppléant
Perpignan	GARCIA Andrée	suppléant
Perthus (Le)	RUBAU Gilles	délégué
Perthus (Le)	CUBAYNES Francis	délégué
Perthus (Le)	BURTARD Stéphane	délégué
Perthus (Le)	CRUZADO Michel	suppléant
Perthus (Le)	MORINI Bernard	suppléant
Perthus (Le)	AVELLANA Roger	suppléant
Peyrestortes	DARIO Alain	délégué
Peyrestortes	BROSSEAU Sylvie	délégué
Peyrestortes	JAMMES Francis	délégué
Peyrestortes	ALBAN Fabienne	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Peyrestortes	POMPA Jean-Antoine	suppléant
Peyrestortes	PLA Michelle	suppléant
Pézilla-de-Conflent	BORRAS Louis	délégué
Pézilla-de-Conflent	SERRANO André	suppléant
Pézilla-la-Rivière	BILLES Jean-Paul	délégué
Pézilla-la-Rivière	MIFFRE Catherine	délégué
Pézilla-la-Rivière	PALOFFIS Guy	délégué
Pézilla-la-Rivière	VIDAL Jeannine	délégué
Pézilla-la-Rivière	FONS Blaise	délégué
Pézilla-la-Rivière	CAUVY-GAUBY Chantal	délégué
Pézilla-la-Rivière	TELASCO Jean	délégué
Pézilla-la-Rivière	SANSA-ARTIGUES Marie-Hélène	suppléant
Pézilla-la-Rivière	CAMO Jean	suppléant
Pézilla-la-Rivière	HOSTALLIER-SARDA Liliane	suppléant
Pézilla-la-Rivière	ESCAPE Yves	suppléant
Pia	PALMADE Jérôme	délégué
Pia	MARTINEZ René	délégué
Pia	DURAND Nicole	délégué
Pia	MARIBAUD Louis	délégué
Pia	LECORRE Emilie	suppléant
Pia	MAFFRE Michel	délégué
Pia	RUIZ Marie-José	délégué
Pia	ROURA Pierre	délégué
Pia	GARCI-NUNO Renée	délégué
Pia	CAYRO Régis	délégué
Pia	FOUGERIT Martine	délégué
Pia	DIXMIER Cédric	délégué
Pia	DURAND Marie-Thérèse	délégué
Pia	BOBO Serge	délégué
Pia	BALENT Jany	délégué
Pia	CLERC André	délégué
Pia	BLANC Estelle	suppléant
Pia	ROSIQUE Henri	suppléant
Pia	BONNET Marie-Françoise	suppléant
Pia	BENKADOUR José	suppléant
Planès	RIU Pierre	délégué
Planès	BASSO Guy	suppléant
Planès	DEMONTE Claude	suppléant
Planès	BAJAUD Christophe	suppléant
Planèzes	HUILLET Sidney	délégué
Planèzes	COLL-LACOUR Henri	suppléant
Planèzes	BABOU Patrick	suppléant
Planèzes	SERRADELL Alex	suppléant
Pollestres	MACH Daniel	délégué
Pollestres	LEVY Catherine	délégué
Pollestres	MORICONI Jean-Charles	délégué
Pollestres	QUEYRAT Christiane	délégué
Pollestres	BARBAROS Henri	délégué

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Pollestres	BAYLAC-LUQUET Monique	délégué
Pollestres	CORDERO Alain	délégué
Pollestres	VELU Françoise	délégué
Pollestres	VERGEYNST Jean-Christophe	délégué
Pollestres	BALDO Christine	délégué
Pollestres	AURIAC Jean-Pierre	délégué
Pollestres	BERNARD Armande	délégué
Pollestres	PLANTEROSE Yvan	délégué
Pollestres	GUILLEMIN Valérie	délégué
Pollestres	CREN Dominique	délégué
Pollestres	CAUVELET Annie	suppléant
Pollestres	CAUSSIGNAC Stéphane	suppléant
Pollestres	PAGES Chantal	suppléant
Pollestres	FOURNIER Albert	suppléant
Pollestres	MARTINEZ Céline	suppléant
Ponteilla	THUBERT Rolland	délégué
Ponteilla	GOMEZ Lise	délégué
Ponteilla	JAUBERT Denis	délégué
Ponteilla	RIZET Marie-Claire	délégué
Ponteilla	MONTSERRAT Daniel	délégué
Ponteilla	BARROIS Claire	délégué
Ponteilla	ROTA Georges	délégué
Ponteilla	CAVANNA Laura	suppléant
Ponteilla	BOFFY Philippe	suppléant
Ponteilla	GRACIA-BOXEDE Cécile	suppléant
Ponteilla	BANULS Salvador	suppléant
Port-Vendres	ROMERO Jean-Pierre	délégué
Port-Vendres	DAIDER Jacqueline	délégué
Port-Vendres	GRAU Georges	délégué
Port-Vendres	VIDAL Eliane	délégué
Port-Vendres	LERICHE Jean-Marie	délégué
Port-Vendres	MARTOS Roselyne	délégué
Port-Vendres	BALLESTER Jean-Pierre	délégué
Port-Vendres	MONTAVON Josette	délégué
Port-Vendres	QUINTANE Joseph	délégué
Port-Vendres	AMITRANO Nathalie	délégué
Port-Vendres	BELTRA José	délégué
Port-Vendres	SEGURA Christine	délégué
Port-Vendres	DAIDER Robert	délégué
Port-Vendres	DESSEILLES Geneviève	délégué
Port-Vendres	CHIAJESE Alain	délégué
Port-Vendres	GUENNOC Edwige	suppléant
Port-Vendres	BAINVILLE Sébastien	suppléant
Port-Vendres	AMITRANO Corinne	suppléant
Port-Vendres	PEREZ Lionel	suppléant
Port-Vendres	AMBROSINO Antoinette	suppléant
Porta	JAILLARD Claude	délégué
Porta	DELIEUX Suzanne	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Porta	RIBO Jeannine	suppléant
Porta	PORTA Yvon	suppléant
Porté-Puymorens	RIBOT Jean	délégué
Porté-Puymorens	ROBOAM Didier	suppléant
Porté-Puymorens	RECOUDERC-MATHEVET Christine	suppléant
Porté-Puymorens	SARDA Jean	suppléant
Prades	DELCOR Yves	délégué
Prades	PREVOT Elisabeth	délégué
Prades	LLOPIS Antoine	délégué
Prades	POUGET Geneviève	délégué
Prades	JANER Jean-Christophe	délégué
Prades	de MOZAS Corinne	délégué
Prades	BEKHEIRA Ahmed	délégué
Prades	BRUN Anne-Marie	délégué
Prades	COSTE Gilbert	délégué
Prades	TAILLANT Monique	délégué
Prades	LAMBERT Bernard	délégué
Prades	BOUVIER Géraldine	délégué
Prades	PEIX-VIVES Guy	délégué
Prades	ANCEAU Agnès	délégué
Prades	BARAILLE Julien	délégué
Prades	JUBAL Lionel	suppléant
Prades	GOBERT-FORGAS Thérèse	suppléant
Prades	BONFILL José	suppléant
Prades	SALA Aline	suppléant
Prades	MONTAGNE David	suppléant
Prats-de-Mollo-la-Preste	FERRER Claude	délégué
Prats-de-Mollo-la-Preste	POMMIER Dominique	délégué
Prats-de-Mollo-la-Preste	RICARD Thomas	délégué
Prats-de-Mollo-la-Preste	TELL Elisa	suppléant
Prats-de-Mollo-la-Preste	REMEDY Bernard	suppléant
Prats-de-Mollo-la-Preste	MAISON Jeanne	suppléant
Prats-de-Sournia	DEULOFEU Gilles	délégué
Prats-de-Sournia	KOMES Raymond	suppléant
Prats-de-Sournia	FEUGERE Thérèse	suppléant
Prats-de-Sournia	FABRESSE Thierry	suppléant
Prugnanes	BINTEIN Pierre-Henri	délégué
Prugnanes	POUDEROUX Jean-Baptiste	suppléant
Prugnanes	TRIBILLAC Claire	suppléant
Prugnanes	NICOLESSI Sabrina	suppléant
Prunet-et-Belpuig	BONACAZE Benoît	délégué
Prunet-et-Belpuig	DESSEAUX Françoise	suppléant
Prunet-et-Belpuig	MALLER Nathalie	suppléant
Prunet-et-Belpuig	COLLE Sandrine	suppléant
Puyvalador	GIL Rolland	délégué
Puyvalador	MARIN Daniel	suppléant
Puyvalador	ROSSI Michel	suppléant
Puyvalador	BOCCARDI Marie-Françoise	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Py	VILA Louis	délégué
Py	RAMOND Jacqueline	suppléant
Py	RABAT Gérard	suppléant
Py	MARTZOLF Véronique	suppléant
Rabouillet	PELEGRY Joseph	délégué
Rabouillet	HISTE Claude	suppléant
Rabouillet	BLANC Auguste	suppléant
Rabouillet	DURAND Martine	suppléant
Railleu	DOURLIACH Yves	délégué
Railleu	VIDAL Francis	suppléant
Railleu	REQUENA Richard	suppléant
Railleu	APRAHAMIAN Franck	suppléant
Rasiguères	FOUSSAT Paul	délégué
Rasiguères	RASTOUIL Michel	suppléant
Rasiguères	BEDOS Francis	suppléant
Rasiguères	MALET Patricia	suppléant
Réal	SEGUY Jean-Luc	délégué
Réal	LENSE Patrick	suppléant
Réal	VILLAREM Gilbert	suppléant
Réal	PRUDENTOS Stéphanie	suppléant
Reynès	DUNYACH Jean-François	délégué
Reynès	BILLES Hélène	délégué
Reynès	SICRE Jacques	délégué
Reynès	ESCUDERO Montserrat	suppléant
Reynès	MARQUES Jean-Pierre	suppléant
Reynès	SUDRIES Odile	suppléant
Ria-Sirach	MAURY Jean	délégué
Ria-Sirach	RONDES Corinne	délégué
Ria-Sirach	MARC Claude	délégué
Ria-Sirach	LAPASSET Christelle	suppléant
Ria-Sirach	SARRAT Rémy	suppléant
Ria-Sirach	FALIU Béatrice	suppléant
Rigarda	JOSSE André	délégué
Rigarda	CROYAL Stéphane	délégué
Rigarda	DIJAOUS Christian	délégué
Rigarda	GRANDFILS Claudine	suppléant
Rigarda	MAESO Virginie	suppléant
Rigarda	ENJALBERT Gisèle	suppléant
Rivesaltes	BASCOU André	délégué
Rivesaltes	LAFFONT Clotilde	délégué
Rivesaltes	COT Jean-Pierre	délégué
Rivesaltes	ORTEGA Françoise	délégué
Rivesaltes	BOY Michel	délégué
Rivesaltes	DELCAMP Martine	délégué
Rivesaltes	SIRACH Joseph	délégué
Rivesaltes	DELPRAT Mylène	délégué
Rivesaltes	SCHRECK Pierre-Jean	délégué
Rivesaltes	SAN NICOLAS Marie-José	délégué

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Rivesaltes	RASPAUT Denis	délégué
Rivesaltes	VEGA Rose-Marie	délégué
Rivesaltes	CUADRAS Bernard	délégué
Rivesaltes	DIAGO Joël	délégué
Rivesaltes	SANCHEZ Elsa	délégué
Rivesaltes	BESOLI Marie	suppléant
Rivesaltes	LOPEZ Pierre	suppléant
Rivesaltes	GUERRERO Muriel	suppléant
Rivesaltes	LLOUBES Jérôme	suppléant
Rivesaltes	AUZOLAT Marlène	suppléant
Rodès	GRAU Marie-Christine	délégué
Rodès	BAILLE Charles	délégué
Rodès	VIGNON Patricia	délégué
Rodès	ALQUIER Jean-Jacques	suppléant
Rodès	CASTILLO Daniel	suppléant
Rodès	ROBINSON Karine	suppléant
Sahorre	BARDON Fabienne	délégué
Sahorre	SALIES François	suppléant
Sahorre	DONZEAU Christian	suppléant
Sahorre	GRAVAS Olivier	suppléant
Saillagouse	ARMENGOL Georges	délégué
Saillagouse	BAZAN Sophie	délégué
Saillagouse	RANNOU Serge	délégué
Saillagouse	MAHOT Corinne	suppléant
Saillagouse	SANNA Laurent	suppléant
Saillagouse	URRUTIA Joëlle	suppléant
Saint-André	MANENT Francis	délégué
Saint-André	ESTEVE Martine	délégué
Saint-André	PIMENTEL José	délégué
Saint-André	IMBARD Marie-Thérèse	délégué
Saint-André	MANCEBO François	délégué
Saint-André	OLIEU Rose-Marie	délégué
Saint-André	MOLI Samuel	suppléant
Saint-André	HADJADJ Sandra	suppléant
Saint-André	CRITELLI Gilbert	suppléant
Saint-André	VILE Catherine	suppléant
Saint-André	de LAMMERVILLE Joseph	délégué
Saint-Arnac	CALVET Guy	délégué
Saint-Arnac	ATLE Eulalie	suppléant
Saint-Arnac	CALVET Carole	suppléant
Saint-Arnac	CALVO Christophe	suppléant
Saint-Cyprien	DELACROIX MARTEAU Gaëlle	délégué de droit (remplaçant DEL POSO Thierry)
Saint-Cyprien	PINEAU Nathalie	délégué de droit
Saint-Cyprien	NEGRE Marie-Thérèse	délégué de droit
Saint-Cyprien	LOPEZ Thierry	délégué de droit
Saint-Cyprien	SIRVENTE Thierry	délégué de droit
Saint-Cyprien	GUICHARD Pascale	délégué de droit

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Saint-Cyprien	ANDRAULT Dominique	délégué de droit
Saint-Cyprien	PADROS-DUCASSY Marie-Claude	délégué de droit
Saint-Cyprien	GAUZE Jean	délégué de droit
Saint-Cyprien	GARRIDO Loïc	délégué de droit
Saint-Cyprien	DELORY Claudette	délégué de droit
Saint-Cyprien	COSTA Danièle	délégué de droit
Saint-Cyprien	ROMEO Jean	délégué de droit
Saint-Cyprien	GILLES-BOSCHER Marie-Reine	délégué de droit
Saint-Cyprien	MALAGIES Blandine	délégué de droit
Saint-Cyprien	BOTELLA Josette	délégué de droit
Saint-Cyprien	FIGUERAS Jacques	délégué de droit
Saint-Cyprien	BERGES Amparo	délégué de droit
Saint-Cyprien	BERLIAT Frédéric	délégué de droit
Saint-Cyprien	MARGAIL Stéphanie	délégué de droit
Saint-Cyprien	ROUSSEL Odile	délégué de droit
Saint-Cyprien	BENKEMOUN Henri	délégué de droit
Saint-Cyprien	BRUZI Patrick	délégué de droit
Saint-Cyprien	BRINSTER Damien	délégué de droit
Saint-Cyprien	CALVO Stéphane	délégué de droit
Saint-Cyprien	OLIBEAU Olivier	délégué de droit
Saint-Cyprien	GODAIL Manon	délégué de droit
Saint-Cyprien	MONTES Jean-Claude	délégué de droit
Saint-Cyprien	JAILLET Marie-Dominique	délégué de droit (remplaçant SADOURNY Marie-Pierre)
Saint-Cyprien	ANTOINE Franck	délégué de droit
Saint-Cyprien	GUIRAUD Claudette	délégué de droit
Saint-Cyprien	ROSSIGNOL Pierre	délégué de droit
Saint-Cyprien	CARBONELL-BORNAY Janine	délégué de droit
Saint-Cyprien	GARRIGUE Jean-Michel	suppléant
Saint-Cyprien	GARRIGUE Corinne	suppléant
Saint-Cyprien	BOUQUET Dominique	suppléant
Saint-Cyprien	LAVERGNE Marjorie	suppléant
Saint-Cyprien	FERRAND Guy	suppléant
Saint-Cyprien	FERRAND Françoise	suppléant
Saint-Cyprien	BLANCHARD Patrick	suppléant
Saint-Cyprien	LAVERGNE Monique	suppléant
Saint-Cyprien	MAGNIER Alain	suppléant
Saint-Estève	LARA Patrice	délégué de droit (Remplaçant VILA Robert)
Saint-Estève	DOMPNIER Pierre-Yves	délégué de droit
Saint-Estève	FAVIE Nathalie	délégué de droit
Saint-Estève	BORDES Pierre	délégué de droit
Saint-Estève	RODRIGUEZ Audrey	délégué de droit
Saint-Estève	PEREZ Michel	délégué de droit
Saint-Estève	HUOT Sarah	délégué de droit
Saint-Estève	PRADIN Bernadette	délégué de droit
Saint-Estève	BACHELLERIE Mathieu	délégué de droit
Saint-Estève	VIDAL Philippe	délégué de droit

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Saint-Estève	STOEBNER Alexandra	délégué de droit
Saint-Estève	CHIAVOLA Guido	délégué de droit
Saint-Estève	GUEGUEN Jean-Marc	délégué de droit
Saint-Estève	BISSERIE Claude	délégué de droit
Saint-Estève	FERRIS Manuel	délégué de droit
Saint-Estève	SANZ BALSSA Ghislaine	délégué de droit
Saint-Estève	FERRE Lucette	délégué de droit
Saint-Estève	GALEA Anne-Marie	délégué de droit
Saint-Estève	TROUSSEU Alain	délégué de droit
Saint-Estève	PYGUILLEM Véronique	délégué de droit
Saint-Estève	CHALARD Nathalie	délégué de droit
Saint-Estève	SANCHEZ Sébastien	délégué de droit
Saint-Estève	ERBS Jessica	délégué de droit
Saint-Estève	SOLANS Thomas	délégué de droit
Saint-Estève	JANINAUD Tatiana	délégué de droit
Saint-Estève	ALBO Catherine	délégué de droit
Saint-Estève	MOUCHE Francis	délégué de droit
Saint-Estève	GUEGUEN Yola	délégué de droit
Saint-Estève	KHEDIMI Mathieu	délégué de droit
Saint-Estève	MARSAL Jean-Marc	délégué de droit
Saint-Estève	LE MENELEC Emmanuel	délégué de droit
Saint-Estève	GOZE Joëlle	délégué de droit
Saint-Estève	SICART Jean-Pierre	délégué de droit
Saint-Estève	LANNES Thierry	suppléant
Saint-Estève	CHIAVOLA Cécile	suppléant
Saint-Estève	DEMATTEIS Alain	suppléant
Saint-Estève	LOPEZ GUILLON Eva	suppléant
Saint-Estève	CATALA Bernard	suppléant
Saint-Estève	JOSTE Christiane	suppléant
Saint-Estève	BATLLE Jean-Claude	suppléant
Saint-Estève	ESTEBAN Catherine	suppléant
Saint-Estève	BRECHET Lysiane	suppléant
Saint-Félieu-d'Amont	PASCAL Jean-Pierre	délégué
Saint-Félieu-d'Amont	LANCIAUX Marie-Françoise	délégué
Saint-Félieu-d'Amont	MORAT Jean-Claude	délégué
Saint-Félieu-d'Amont	JOULIA Francis	suppléant
Saint-Félieu-d'Amont	OLIVE Françoise	suppléant
Saint-Félieu-d'Amont	BAPTISTE Florence	suppléant
Saint-Félieu-d'Avall	TAILLANT Robert	délégué
Saint-Félieu-d'Avall	BERGER Myriam	délégué
Saint-Félieu-d'Avall	GARRIDO Roger	délégué
Saint-Félieu-d'Avall	FRIEDERICK Marie-Anne	délégué
Saint-Félieu-d'Avall	SUELVES Sébastien	délégué
Saint-Félieu-d'Avall	RIUBRUJENT Christiane	délégué
Saint-Félieu-d'Avall	ERRE Daniel	délégué
Saint-Félieu-d'Avall	PORTA Annie	suppléant
Saint-Félieu-d'Avall	LAMARQUE André	suppléant
Saint-Félieu-d'Avall	BALESTE Marie	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Saint-Féliu-d'Avall	BEAUD André	suppléant
Saint-Génis-des-Fontaines	LOPEZ Raymond	délégué
Saint-Génis-des-Fontaines	REGOND-PLANAS Nathalie	délégué
Saint-Génis-des-Fontaines	LAURENT Jean	délégué
Saint-Génis-des-Fontaines	MASGRAU Monique	délégué
Saint-Génis-des-Fontaines	BERTHELIER Francis	délégué
Saint-Génis-des-Fontaines	SANCHEZ Antoinette	délégué
Saint-Génis-des-Fontaines	MION Sylvia	délégué
Saint-Génis-des-Fontaines	JASINSKI Christian	suppléant
Saint-Génis-des-Fontaines	WASSNER Thérèse	suppléant
Saint-Génis-des-Fontaines	SABATE Henri	suppléant
Saint-Génis-des-Fontaines	PELET Jacques	suppléant
Saint-Hippolyte	AUBERT René	délégué
Saint-Hippolyte	BANET Renée	délégué
Saint-Hippolyte	LEVASSEUR Joël	délégué
Saint-Hippolyte	BALAGNA Laurence	délégué
Saint-Hippolyte	CERAVOLO Michel	délégué
Saint-Hippolyte	ROUAH-NAUTE Virginie	délégué
Saint-Hippolyte	MONTAGNE Michel	délégué
Saint-Hippolyte	TRAUCHESSEC Jérôme	suppléant
Saint-Hippolyte	COCHE Amandine	suppléant
Saint-Hippolyte	SORMAYAN Jean-Pierre	suppléant
Saint-Hippolyte	GUITER Katia	suppléant
Saint-Jean-Lasseille	NOURY Roland	délégué
Saint-Jean-Lasseille	ALMERGE Evelyne	délégué
Saint-Jean-Lasseille	GUIL Christophe	délégué
Saint-Jean-Lasseille	BENAOUDIA-BRIKI Latifa	suppléant
Saint-Jean-Lasseille	BOBO Jean	suppléant
Saint-Jean-Lasseille	MONTERRAT Josette	suppléant
Saint-Jean-Pla-de-Corts	ANDRODIAS Michel	délégué
Saint-Jean-Pla-de-Corts	BARBOUTY Dominique	délégué
Saint-Jean-Pla-de-Corts	DIDIER Claude	délégué
Saint-Jean-Pla-de-Corts	LAPORTE Gisèle	délégué
Saint-Jean-Pla-de-Corts	CANGUILHEM Pierre	délégué
Saint-Jean-Pla-de-Corts	LAUDICINA Danielle	suppléant
Saint-Jean-Pla-de-Corts	CASADEVALL Patrick	suppléant
Saint-Jean-Pla-de-Corts	OMS Rose-Marie	suppléant
Saint-Laurent-de-Cerdans	CASEILLES Louis	délégué
Saint-Laurent-de-Cerdans	BARBIER Agnès	délégué
Saint-Laurent-de-Cerdans	THOMAS Jérôme	délégué
Saint-Laurent-de-Cerdans	SAN JUAN Marie-Madeleine	suppléant
Saint-Laurent-de-Cerdans	ROUSTANY René	suppléant
Saint-Laurent-de-Cerdans	VILA Virginie	suppléant
Saint-Laurent-de-la-Salanque	GOT Alain	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	GUBERT-OETJEN Marlène	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	POUGET Bernard	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	GOSSARD Laurence	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	FONVIEILLE Michel	délégué de droit

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Saint-Laurent-de-la-Salanque	PARENT Frédérique	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	SASOT Franck	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	RIBAS André	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	MASBERNAT Agnès	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	ALBA Marie-Claude	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	BARTHELEMY Jean	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	FRADE Jean	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	BAUS René	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	THILL Daniel	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	CANAL Guy	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	DEVISE Christophe	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	DUBOIS Christelle	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	PARRAGA Sandra	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	BOURDARIOS Jean-Louis	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	LLENSE Christian	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	AMIGOU Marie-José	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	LEPRIEUR Marie-Dominique	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	ALCACES Magali	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	NIBAUDEAU Muriel	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	DE BESOMBES Laurence	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	BALALUD de SAINT JEAN Thomas	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	PANIS Cédrik	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	VIEGAS José	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	LAFITTE Olga	délégué de droit
Saint-Laurent-de-la-Salanque	FAY Carmen	suppléant
Saint-Laurent-de-la-Salanque	JOUE Marcel	suppléant
Saint-Laurent-de-la-Salanque	LEGIER Chantal	suppléant
Saint-Laurent-de-la-Salanque	SANS Dominique	suppléant
Saint-Laurent-de-la-Salanque	VANEY Chantal	suppléant
Saint-Laurent-de-la-Salanque	BOSOM Guilhem	suppléant
Saint-Laurent-de-la-Salanque	CHIRON Hélène	suppléant
Saint-Laurent-de-la-Salanque	GARCEAU Roger	suppléant
Saint-Marsal	PUIGSEGUR Louis	délégué
Saint-Marsal	COSTE René	suppléant
Saint-Marsal	DEPREZ Louis	suppléant
Saint-Marsal	SELLES Flore	suppléant
Saint-Martin	FABRESSE Roger	délégué
Saint-Martin	CALVET-JALLOUL Thérèse	suppléant
Saint-Martin	SALVAT Philippe	suppléant
Saint-Martin	VICENS Emmanuelle	suppléant
Saint-Michel-de-Llotes	OBRECHT Jean-Luc	délégué
Saint-Michel-de-Llotes	PLA Alain	suppléant
Saint-Michel-de-Llotes	GARCIES Michèle	suppléant
Saint-Michel-de-Llotes	SOLERE Jean-Claude	suppléant
Saint-Nazaire	TORRENS Jean-Claude	délégué
Saint-Nazaire	BASSAGANAS Martine	délégué
Saint-Nazaire	COSTE Marcel	délégué
Saint-Nazaire	MULLER Marie-Anne	délégué

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Saint-Nazaire	BOTTIN Auguste	délégué
Saint-Nazaire	SUBILS Marie-Claude	délégué
Saint-Nazaire	FOUR Jean-Louis	délégué
Saint-Nazaire	SANAC Emmanuelle	suppléant
Saint-Nazaire	FERREOL Arnaud	suppléant
Saint-Nazaire	CAYROL Dominique	suppléant
Saint-Nazaire	LAFFONT Rodolphe	suppléant
Saint-Paul-de-Fenouillet	BAYONA Jacques	délégué
Saint-Paul-de-Fenouillet	JAMMET Audrey	délégué
Saint-Paul-de-Fenouillet	DIAZ Jean-François	délégué
Saint-Paul-de-Fenouillet	COLL Dominique	délégué
Saint-Paul-de-Fenouillet	FOULQUIER Francis	délégué
Saint-Paul-de-Fenouillet	SATET Françoise	suppléant
Saint-Paul-de-Fenouillet	AYMA Eric	suppléant
Saint-Paul-de-Fenouillet	DUPUY Cécile	suppléant
Saint-Pierre-dels-Forcats	MOLINIER Jean-Luc	délégué
Saint-Pierre-dels-Forcats	CAZEILLES Joëlle	suppléant
Saint-Pierre-dels-Forcats	GOSSET Julie	suppléant
Saint-Pierre-dels-Forcats	PALAU Sandrine	suppléant
Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	PUIG Alphonse	délégué
Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	CASES Michel	suppléant
Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	CIVIL Lucien	suppléant
Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	de MAURY Jérôme	suppléant
Sainte-Léocadie	ARIS Jean-Marie	délégué
Sainte-Léocadie	PEYRATO Jean	suppléant
Sainte-Léocadie	DELCOR Jean	suppléant
Sainte-Léocadie	KAMEL Cathy	suppléant
Sainte-Marie	ROIG Pierre	délégué
Sainte-Marie	REVOL Marie-France	délégué
Sainte-Marie	LOZANO Henri	délégué
Sainte-Marie	VALETTE Marguerite	délégué
Sainte-Marie	HOSPITAL Claude	délégué
Sainte-Marie	TETART Odile	délégué
Sainte-Marie	SOURRIBES Jean	délégué
Sainte-Marie	PORTUS-DURAND Sabine	délégué
Sainte-Marie	BRUNET Francis	délégué
Sainte-Marie	ORIOLE Josiane	délégué
Sainte-Marie	DURAND Charles	délégué
Sainte-Marie	LOZANO Sandrine	délégué
Sainte-Marie	LECAT Alexandre	délégué
Sainte-Marie	JOSENDE Lauriane	délégué
Sainte-Marie	BADIER Bruno	délégué
Sainte-Marie	BOLTE Charles	suppléant
Sainte-Marie	BONIFASSY Véronique	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Sainte-Marie	SANGUIGNOL Albert	suppléant
Sainte-Marie	SENYORICH Paule	suppléant
Sainte-Marie	TALAVAN Eric	suppléant
Saleilles	RALLO François	délégué
Saleilles	ROUZE Sylvie	délégué
Saleilles	PEZIN Jean	délégué
Saleilles	GRANIER Michèle	délégué
Saleilles	DILME Cosme	délégué
Saleilles	HAUSPIEZ Marie-Anne	délégué
Saleilles	TARDA Robert	délégué
Saleilles	NOGUERA Isabelle	délégué
Saleilles	GIRAUDET Pascal	délégué
Saleilles	BOUILLON Evelyne	délégué
Saleilles	CANALS Cédric	délégué
Saleilles	ROCELLA Valérie	délégué
Saleilles	DOLFI Marie-José	délégué
Saleilles	SEGALES Eric	délégué
Saleilles	PICHARD Patricia	délégué
Saleilles	ZARAGOSA Laurent	suppléant
Saleilles	FREIXINOS Céline	suppléant
Saleilles	BOSQUE Modeste	suppléant
Saleilles	SOMMESOUS Magalie	suppléant
Salses-le-Château	LOPEZ Jean-Jacques	délégué
Salses-le-Château	RODENAS Joseph	délégué
Salses-le-Château	GIBERT Jean-Michel	délégué
Salses-le-Château	MASNOU Sandrine	délégué
Salses-le-Château	CALVELLI Philippe	délégué
Salses-le-Château	BRIGNON Anne-Marie	délégué
Salses-le-Château	REKAS Laurence	délégué
Salses-le-Château	TOR Florent	suppléant
Salses-le-Château	MOCQUART Brigitte	suppléant
Salses-le-Château	LAGARDE Henri	suppléant
Salses-le-Château	NGUYEN TRUNG Hay	suppléant
Sansa	TAHOCES Antoine	délégué
Sansa	DURAND Daniel	suppléant
Sansa	FRANCH Pierre	suppléant
Sansa	FERRER Jeanne	suppléant
Sauto	SANTANACH Michel	délégué
Sauto	PLA Christian	suppléant
Sauto	LECLERC Colette	suppléant
Sauto	BLANIC Marie-Thérèse	suppléant
Serdinya	MAYDAT Jean-Marie	délégué
Serdinya	MANAUT Serge	suppléant
Serdinya	BOUSQUET Robert	suppléant
Serdinya	TEULIERE Jean	suppléant
Serralongue	BOSCH Jean-Marie	délégué
Serralongue	JEANSON Jeanne	suppléant
Serralongue	COMAILLS Jean-Pierre	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Serralongue	QUINTANA Sabine	suppléant
Soler (Le)	TIXADOR Michel	délégué
Soler (Le)	OLIER Véronique	délégué
Soler (Le)	CASTANET Henri	délégué
Soler (Le)	REVEL Armelle	délégué
Soler (Le)	COLPAERT Olivier	délégué
Soler (Le)	GADAVE Catherine	délégué
Soler (Le)	ROIG Robert	délégué
Soler (Le)	ROCA Sandrine	délégué
Soler (Le)	RAYNAUD Robert	délégué
Soler (Le)	DURAND Jacqueline	délégué
Soler (Le)	MAROSELLI Stéphane	délégué
Soler (Le)	DIAZ Francine	délégué
Soler (Le)	CAMBILLAU Alain	délégué
Soler (Le)	SOUCAS Dominique	délégué
Soler (Le)	TALAIRACH Philippe	délégué
Soler (Le)	CLAUDEL Gilberte	suppléant
Soler (Le)	BAUZIL Jean-Claude	suppléant
Soler (Le)	TOUPIN Dorsphine	suppléant
Soler (Le)	L'HOMME André	suppléant
Soler (Le)	BAILLS Marie-Laure	suppléant
Sorède	PORTEIX Yves	délégué
Sorède	MESTRES Mireille	délégué
Sorède	MASSINES Bernard	délégué
Sorède	MARESCASSIER Frédérique	délégué
Sorède	CADENE Hervé	délégué
Sorède	STANTINA Sylvie	délégué
Sorède	BAILLET Christian	délégué
Sorède	XENE Elyane	suppléant
Sorède	THOMINE René	suppléant
Sorède	RIBO Cécile	suppléant
Sorède	GASCHT Cyril	suppléant
Souanyas	GUINOT Robert	délégué
Souanyas	TIXADOR Alain	suppléant
Souanyas	FABREGAT Daniel	suppléant
Souanyas	BROC Anne-Marie	suppléant
Sournia	BLANC Paul	délégué
Sournia	CAROL Marie-Pierre	suppléant
Sournia	PLA Jean-Pierre	suppléant
Sournia	CRAMBES Yvon	suppléant
Taillet	RAYMOND Alain	délégué
Taillet	THOMAS Alain	suppléant
Taillet	BOFILL Jean-Luc	suppléant
Taillet	RAMSEYER Aurélie	suppléant
Tarerach	SALIES Jean-Louis	délégué
Tarerach	FABRE Alain	suppléant
Tarerach	GRIEU Hervé	suppléant
Tarerach	PONS Enrique	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Targasonne	DE GERONA Maurice	délégué
Targasonne	NOGUERA Alain	suppléant
Targasonne	BELLETTRE Céline	suppléant
Targasonne	CHEVILLARD Guillaume	suppléant
Taulis	CAYUELA Christian	délégué
Taurinya	LOUPIEN Bernard	délégué
Taurinya	LOMBARD Joël	suppléant
Taurinya	ESTELA Alain	suppléant
Taurinya	PONS Nathalie	suppléant
Tautavel	ILARY Guy	délégué
Tautavel	SANCHEZ Hélène	délégué
Tautavel	ALIS Francis	délégué
Tautavel	RIPOLL Francine	suppléant
Tautavel	RAGOT Agnès	suppléant
Tautavel	MARGUERON Gérald	suppléant
Tech (Le)	CERVANTES Guillaume	délégué
Tech (Le)	CASSE Jean-Pierre	suppléant
Tech (Le)	MESY- CERVANTES Marie-Laure	suppléant
Tech (Le)	DILLARD Bastien	suppléant
Terrats	MASO Etienne	délégué
Terrats	ALBRICH Carine	délégué
Terrats	ARTES Sophie	délégué
Terrats	ANDRIESENS Lionel	suppléant
Terrats	FERRER Michel	suppléant
Terrats	FERRER Denis	suppléant
Théza	THIBAUT Jean-Jacques	délégué
Théza	SALINAS Elodie	délégué
Théza	GIMBERNAT Marc	délégué
Théza	FISCAL Marièle	délégué
Théza	MOUTTE François	délégué
Théza	COLLET Vinciane	suppléant
Théza	SOLDA Thierry	suppléant
Théza	AMBLOT Valérie	suppléant
Thuès-Entre-Valls	ROUCH Jean-Jacques	délégué
Thuès-Entre-Valls	LABRIC Catherine	suppléant
Thuès-Entre-Valls	ACHARD Jocelyne	suppléant
Thuès-Entre-Valls	ROUCH Béatrice	suppléant
Thuir	GONZALEZ Nicole	délégué
Thuir	LAVAIL Jean-Marie	délégué
Thuir	MON Nicole	délégué
Thuir	VOISIN Thierry	délégué
Thuir	BOUCHAL Jeanne-Marie	délégué
Thuir	BERNADAC Jean-Claude	délégué
Thuir	ROUAULT Maud	délégué
Thuir	LEMORT Raymond	délégué
Thuir	BOURRAT Alix	délégué
Thuir	SUCH Christophe	délégué
Thuir	RUIZ Denise	délégué

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Thuir	PEREZ Raymond	délégué
Thuir	RICARD Angeline	délégué
Thuir	BARTEMENT Christophe	délégué
Thuir	BATALLER-SICRE Brigitte	délégué
Thuir	PORRA Régis	suppléant
Thuir	VAUX Anna	suppléant
Thuir	SEGURA Pascal	suppléant
Thuir	CARPIO Christine	suppléant
Thuir	DUNYACH Jean	suppléant
Tordères	LESNE Maya	délégué
Tordères	GIUDICELLI Vincent	suppléant
Tordères	FANTIN Gilbert	suppléant
Tordères	MAURICE Dominique	suppléant
Torreilles	MEDINA Marc	délégué
Torreilles	SANCHEZ Bernardine	délégué
Torreilles	ROUQUIE Guy	délégué
Torreilles	BLED Agnès	délégué
Torreilles	CARNELUTTI Didier	délégué
Torreilles	MARGAIL Cécile	délégué
Torreilles	TORRALBA Geoffrey	délégué
Torreilles	CONDOMINES Michèle	suppléant
Torreilles	CARRERAS Pierre	suppléant
Torreilles	DEYRES Monique	suppléant
Torreilles	CEBELLAN Gérard	suppléant
Toulouges	REBECQ Mireille	délégué
Toulouges	COUBRIS Gaston	délégué
Toulouges	ROUBY Elise	délégué
Toulouges	CID Claude	délégué
Toulouges	SOUNIER Laëtitia	délégué
Toulouges	ROSELLO Laurent	délégué
Toulouges	BRET Catherine	délégué
Toulouges	CASTANY Gérard	délégué
Toulouges	BARANDE Roselyne	délégué
Toulouges	MONTEL Pierre	délégué
Toulouges	MIR Marie-France	délégué
Toulouges	VALETTE Marc	délégué
Toulouges	GASCON Marie-Claude	délégué
Toulouges	SEGARRA Jean	délégué
Toulouges	HOSTAILLE Florence	délégué
Toulouges	DE LA LLAVE Franck	suppléant
Toulouges	BRUNET Françoise	suppléant
Toulouges	ABDOUCHE Rachid	suppléant
Toulouges	PONCET Danielle	suppléant
Toulouges	MASSE Hervé	suppléant
Tresserre	AMOUROUX Jean	délégué
Tresserre	PLANES Stéphanie	délégué
Tresserre	CLEMENT Michel	délégué
Tresserre	MADELAINE Annie	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Tresserre	PARRA Hervé	suppléant
Tresserre	KRASKER Marie-Catherine	suppléant
Tréviach	PIGNOL Marie-Thérèse	délégué
Tréviach	BOURREIL Yves	suppléant
Tréviach	BOUBEL Daniel	suppléant
Tréviach	SIRE Rémi	suppléant
Trilla	FOURCADE Didier	délégué
Trilla	MARTIGNOLES Romain	suppléant
Trouillas	ATTARD Rémy	délégué
Trouillas	ALBERT Jeannine	délégué
Trouillas	CAZALS Jean-François	délégué
Trouillas	COUSSOLLE Béatrice	délégué
Trouillas	FALIU Annie	délégué
Trouillas	BRETEAU Philippe	suppléant
Trouillas	PELEJA Orianne	suppléant
Trouillas	BORDG Gilles	suppléant
Ur	ROS Stéphane	délégué
Ur	GANTOU Francis	suppléant
Ur	MARTY Joseph	suppléant
Ur	BARNOLE Bénédicte	suppléant
Urbanya	ESPINASSE Danielle	délégué
Urbanya	GOZE Jean-Claude	suppléant
Urbanya	RIBES Henri	suppléant
Urbanya	FRUITET Didier	suppléant
Valcebollère	RIBELAYGUE Jean-Claude	délégué
Valcebollère	DOMINGUEZ François	suppléant
Valcebollère	DELUC Muriel	suppléant
Valcebollère	CASTEX Sandra	suppléant
Valmanya	MONSERRAT Jean-Marc	délégué
Valmanya	MOLES Michel	suppléant
Valmanya	TARRASO Carole	suppléant
Valmanya	LESAGE Sophie	suppléant
Vernet-les-Bains	GUITART Henri	délégué
Vernet-les-Bains	HIERREZUELO Christine	délégué
Vernet-les-Bains	BOUSIGUE Pierre	délégué
Vernet-les-Bains	MACH Catherine	suppléant
Vernet-les-Bains	GATTE Jean-François	suppléant
Vernet-les-Bains	PONTENX Catherine	suppléant
Villefranche-de-Conflent	TEULIERE Huguette	délégué
Villefranche-de-Conflent	BACO Marie-Thérèse	suppléant
Villefranche-de-Conflent	LECERF Gérard	suppléant
Villefranche-de-Conflent	HEZ Gabriel	suppléant
Villelongue-de-la-Salanque	LLORET José	délégué
Villelongue-de-la-Salanque	DEVIERS Corinne	délégué
Villelongue-de-la-Salanque	CRISTINE Michel	délégué
Villelongue-de-la-Salanque	GIRONELLA Thérèse	délégué
Villelongue-de-la-Salanque	BOUSQUET Bernard	délégué
Villelongue-de-la-Salanque	ROSAT Marie	délégué

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Villelongue-de-la-Salanque	DJALOUT Bouabdellah	délégué
Villelongue-de-la-Salanque	MOULINE Pierre	suppléant
Villelongue-de-la-Salanque	GIBEAUX Chantal	suppléant
Villelongue-de-la-Salanque	BRUNET Serge	suppléant
Villelongue-de-la-Salanque	HELIAS Marcelle	suppléant
Villelongue-dels-Monts	NIFOSI Christian	délégué
Villelongue-dels-Monts	CARBOU Danielle	délégué
Villelongue-dels-Monts	BARRE Denis	délégué
Villelongue-dels-Monts	VILA Sylvie	suppléant
Villelongue-dels-Monts	CABANAT Jacques	suppléant
Villelongue-dels-Monts	CLEMENT Anne-Lyse	suppléant
Villemolaque	PERALBA Jean-Claude	délégué
Villemolaque	MARCONI Anne-Marie	délégué
Villemolaque	ROCA Serge	délégué
Villemolaque	GAUDIN Florence	suppléant
Villemolaque	BOTET Bruno	suppléant
Villemolaque	LELAURAIN Annie	suppléant
Villeneuve-de-la-Raho	IRLES Jacqueline	délégué
Villeneuve-de-la-Raho	HUET Stéphane	délégué
Villeneuve-de-la-Raho	BARES Michèle	délégué
Villeneuve-de-la-Raho	BRUNELLE Laurent	délégué
Villeneuve-de-la-Raho	DORLEE Pierrette	délégué
Villeneuve-de-la-Raho	ARGENCE Jean-Marie	délégué
Villeneuve-de-la-Raho	JONQUERES D'ORIOLA Muriel	délégué
Villeneuve-de-la-Raho	RADONDY André	délégué
Villeneuve-de-la-Raho	RENARD Arlette	délégué
Villeneuve-de-la-Raho	BASMAN David	délégué
Villeneuve-de-la-Raho	COMPAGNON Aline	délégué
Villeneuve-de-la-Raho	NOLEVALLE Gérard	délégué
Villeneuve-de-la-Raho	VISSER Montserrat	délégué
Villeneuve-de-la-Raho	ZAPRILLA Christophe	délégué
Villeneuve-de-la-Raho	PALAU Paulette	délégué
Villeneuve-de-la-Raho	CRETON Michel	suppléant
Villeneuve-de-la-Raho	CAVAILLES Geneviève	suppléant
Villeneuve-de-la-Raho	OLIEU Eric	suppléant
Villeneuve-de-la-Raho	HUVER Guillemette	suppléant
Villeneuve-de-la-Raho	TOLEDANO Damien	suppléant
Villeneuve-la-Rivière	RUIZ Christine	délégué
Villeneuve-la-Rivière	PASCAL Patrick	délégué
Villeneuve-la-Rivière	MARRASSE Claire	délégué
Villeneuve-la-Rivière	ARCOUR Jean-Louis	suppléant
Villeneuve-la-Rivière	VALENTINI Claude	suppléant
Villeneuve-la-Rivière	DAURIACH Pierre-Henri	suppléant
Vinça	DRAGUE René	délégué
Vinça	CASENOVE Marie-Thérèse	délégué
Vinça	BACO Bernard	délégué
Vinça	HORTOS Geneviève	délégué
Vinça	JASSEREAU Robert	délégué

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## Feuille1

Vinça	MENDOZA Jean-Pierre	suppléant
Vinça	MARTIN Marie-France	suppléant
Vinça	SALVADOR Gérard	suppléant
Vingrau	LLOUBES Bernadette	délégué
Vingrau	CAMPS Philippe	délégué
Vingrau	VILLIES Jean-Claude	délégué
Vingrau	RAYNAUD-FERRIER Suzanne	suppléant
Vingrau	MACABIES André	suppléant
Vingrau	BERGERON René	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

Feuille1

Vira	FRANCHET Francis	délégué
Vira	FABRE Eric	suppléant
Vira	CARRE Pierre-Jean	suppléant
Vira	TAHIR Arnaud	suppléant
Vivès	ARNAUDIES Jacques	délégué
Vivès	LOMBARDOT Jean-Michel	suppléant
Vivès	DALOU Pierre	suppléant
Vivès	CALS Nathalie	suppléant
Vivier (Le)	BENET Michel	délégué
Vivier (Le)	TOR Frédéric	suppléant
Vivier (Le)	REGNAUD Pierre	suppléant
Vivier (Le)	JOURET Jean-Michel	suppléant

Vu pour être annexé à mon arrêté du 03 août 2017, modifiant l'arrêté du 7 juillet 2017.

## PRÉFET DES PYRENEES ORIENTALES

Le Sous-Préfet de PRADES

☎ : 04.68.51 67 84

☎ : 04.68.96 29 35

✉ : pascale.zante@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRETE 2017/216-0001

portant autorisation d'organiser les **23 et 24 septembre 2017**  
une manifestation d'autocross sur le circuit ST-MARTIN, à  
ELNE dénommée "**22<sup>ème</sup> Auto-cross sprint car Terre  
d'Elne**" au lieu dit « **LE GRAN BOSC** »

**LE PREFET DES PYRENEES -ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le code de la Route,

VU le code du Sport et notamment ses articles L331-8 et R 331-18 à R 331-45,

VU le règlement général de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA),

VU l'arrêté préfectoral n° 2015/278-0001 du 06/10/2015 portant reconduction de l'homologation de la piste d'auto cross sise au lieu dit « le gran bosc » sur le territoire des communes de ELNE et ORTAFFA,

VU la demande présentée par l'association "**Association Sportive Automobile Terre d'Elne**", aux fins d'autorisation d'une compétition d'auto-cross les **23 et 24 septembre 2017**,

VU l'ensemble des pièces constitutives du dossier de cette manifestation, et notamment le règlement, le parcours sur lequel elle doit se dérouler,

VU les avis favorables formulés par les services concernés, relevant de la commission départementale de la sécurité routière, lors de l'instruction de la demande,

VU l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Laurent ALATON, Sous-Préfet de l'arrondissement de Prades,

**SUR** proposition de Monsieur le Sous-Préfet de PRADES,

### ARRETE

**ARTICLE 1er** : L'association sportive "**Association Sportive Automobile Terre d'Elne**", siège social 3 rue Jean Moulin 66200 Elne, est autorisée à organiser les **Samedi 23 septembre 2017 et Dimanche 24 septembre 2017** une manifestation d'auto-cross, dénommée "**22<sup>ème</sup> Auto-cross Sprint Car Terre d'Elne**". Cette manifestation devra se dérouler conformément à l'arrêté d'homologation susvisé.

**ARTICLE 2** : Ces épreuves se dérouleront sur le circuit Saint-Martin, à ELNE, et rassembleront 250 participants environ.

- **Samedi 23 septembre 2017** de 8 h à 20 h

- **Dimanche 24 septembre mai 2017** de 8 h à 20 h.

- **Communes concernées** : ELNE, ORTAFFA

**ARTICLE 3 :** Les organisateurs qui devront veiller au respect de l'arrêté préfectoral d'homologation, et des règles techniques de sécurité édictées par la Fédération Française de Sport Automobile.

**ARTICLE 4 : Structures de secours**

Il est précisé que pour cette manifestation, le dispositif de sécurité tel que prévu par les organisateurs sera mis en place dès le début des essais, à savoir :

- 2 ambulances et 6 personnes habilitées aux premiers secours (Association de secours et de sauvetage)
- 2 médecins urgentistes ou réanimateurs. (Docteurs Utges et Montgaillard)

Le ou les médecins de course doivent être présents obligatoirement sur le parcours. Ils doivent, ainsi, ne pas être de garde ou d'astreinte.

L'organisateur peut être tenu juridiquement responsable. En effet, la décharge éventuelle signée par les sportifs et la présence des secours ne sauraient le dégager de sa responsabilité si les moyens de secours s'avéraient insuffisants ou inadaptés aux caractéristiques de l'épreuve.

Une permanence habituelle à la Préfecture des Pyrénées-Orientales est ouverte au 04.68.51.66.66 et tout incident sera immédiatement porté à la connaissance du sous-préfet de permanence et de la gendarmerie nationale.

**ARTICLE 5 :** Le service d'ordre aux parkings près du circuit devra être entièrement assuré par les organisateurs.

La défense contre l'incendie de l'ensemble des installations devra prévoir un système d'arrosage à forte pression afin d'accéder à tous les secteurs du circuit. Le service de défense et d'incendie procédera à des essais pour s'assurer que la pression et le débit d'eau fournis in situ répondent aux besoins, en cas de sinistre ou d'accident.

La piste sera au préalable arrosée pour n'apporter aucune gêne à l'environnement. Les organisateurs veilleront à arroser sans excès, et de manière à ne pas nuire aux qualités d'adhérence de la piste.

Le chemin communal doit être mis en sens unique (entrée par la RD 50 ou 40 et sortie par la RD 8) en accord avec les communes concernées pour installation de la signalisation nécessaire;

Toute publicité ou fléchage à l'occasion de la manifestation devra faire l'objet d'une autorisation administrative ; il est déjà signalé qu'en aucun cas, les panneaux routiers ne devront être utilisés comme support et que le dispositif devra disparaître après la manifestation.

**ARTICLE 6 : Contrôle antidopage** Toutes les compétitions agréées par une fédération sportive peuvent subir un contrôle antidopage : Les organisateurs devront prévoir un local de contrôle antidopage qui doit comprendre 3 espaces distincts : une salle d'attente, un bureau de travail, des toilettes vastes. Des boissons sous emballage hermétique doivent être prévues.

Le médecin désigné pour assurer les opérations de contrôle antidopage ne peut être le médecin de course.

**ARTICLE 7 :** La présente autorisation est donnée sous la réserve expresse que les organisateurs assument l'entière responsabilité de la surveillance de l'épreuve, aucun service de sécurité ne pouvant être mis en place par la gendarmerie pour couvrir la manifestation.

**ARTICLE 8 :** Les organisateurs devront préalablement prendre contact avec les services de Météo-France, afin de s'assurer que la situation météorologique ne soit pas de nature à compromettre la sécurité des personnes présentes lors de la manifestation.

**ARTICLE 9 :**

Le directeur de course est Monsieur **Christian RAINAUD**

L'organisateur technique est Monsieur **JEAN JUANOLA**

Ils sont chargés de s'assurer que les règles techniques et de sécurité prescrites par l'autorité administrative compétente après avis de la commission départementale de la sécurité routière sont respectées.  
La présente autorisation ne prendra effet qu'après que l'organisateur technique, aura reçu du directeur de course, l'attestation écrite certifiant que l'ensemble des dispositions imposées aux organisateurs a été effectivement réalisé.

**ARTICLE 10** : L'autorisation de l'épreuve pourra être rapportée à tout moment par le directeur du service d'ordre agissant par délégation de l'autorité administrative s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou que les organisateurs ne respectent plus ou ne font plus respecter les dispositions prescrites en vue de la protection du public ou des participants.

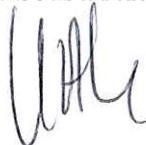
**ARTICLE 11** : l'État, le département, les communes et leurs représentants sont expressément déchargés de toute responsabilité civile en ce qui concerne les risques éventuels et notamment les conséquences des dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens par le fait soit de l'épreuve, soit d'un accident survenu au cours ou à l'occasion de cette épreuve.

**ARTICLE 12** :

M. le Sous Préfet de PRADES, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales, M. le Directeur Départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Orientales, M. le Directeur du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile des Pyrénées-Orientales, Mme. la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, M. le représentant des élus communaux à la CDSR des Pyrénées-Orientales, M. le représentant du sport automobile à la CDSR des Pyrénées-Orientales, MM. les représentants des usagers à la CDSR des Pyrénées-Orientales, MM. les Maires d'ELNE et d'ORTAFFA, MM. les organisateurs, M. le directeur de course, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée et qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Prades, le 4 AOUT 2017

**LE PREFET**  
**Pour le Préfet et par délégation,**  
**Le Sous Préfet de Prades**



**Laurent ALATON**

**PISTE AUTO CROSS  
CIRCUIT SAINT MARTIN - ELNE**

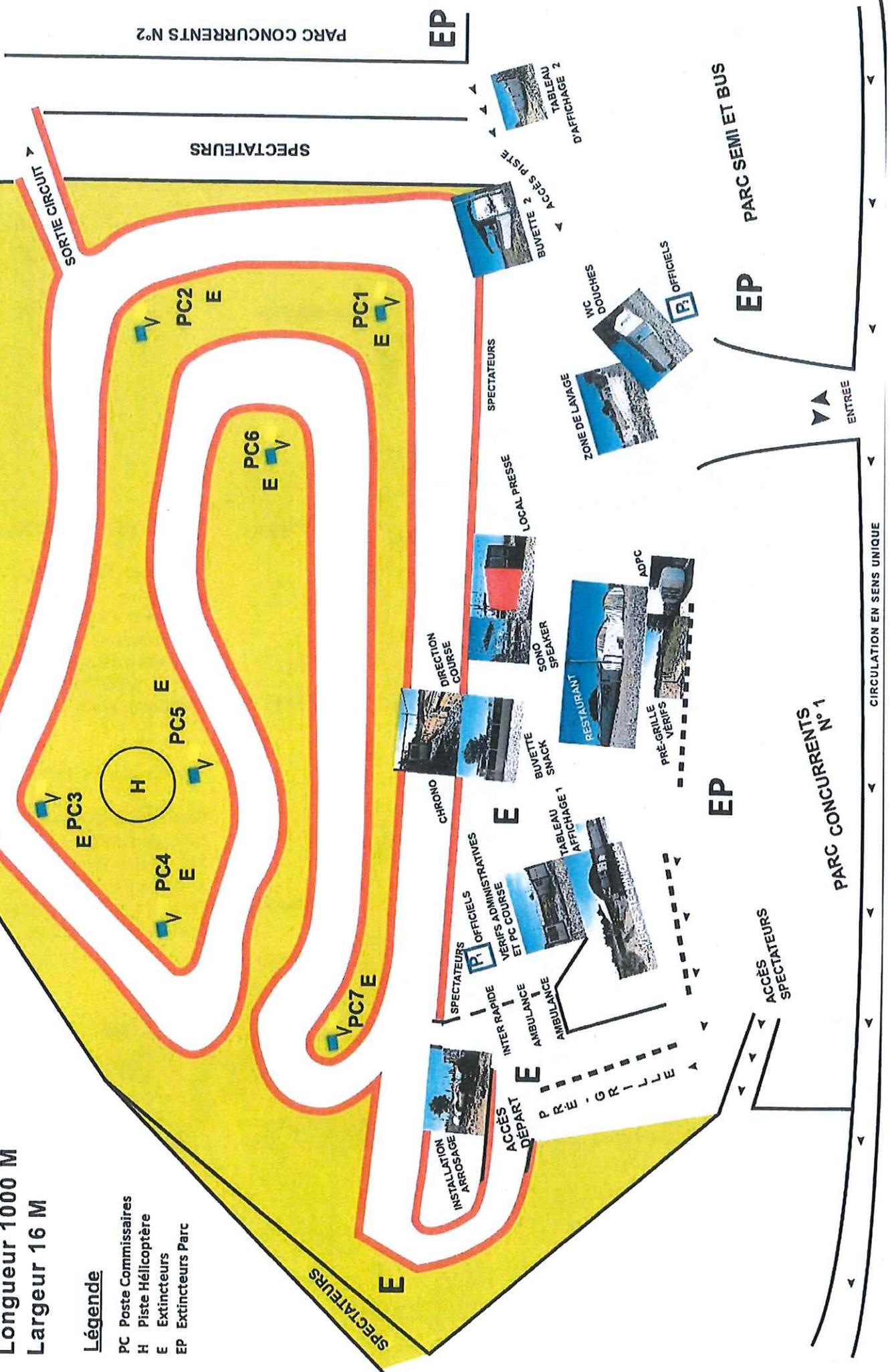
Longueur 1000 M  
Largeur 16 M

**Légende**

- PC Poste Commissaires
- H Piste Hélicoptère
- E Extincteurs
- EP Extincteurs Parc

**PLAN AVEC EMPLACEMENTS DES MOYENS DE SECURITE**

Poste d'entretien piste  
Poste de dépannage



CIRCULATION EN SENS UNIQUE

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer**

Service Eau et Risques

Cellule de Veille  
Opérationnelle et de  
Coordination des Exploitants  
Routiers

**Dossier suivi par :**  
Claude Marcerou

☎ : 04.68.38.10.60  
☎ : 04.68.38.10.59  
✉ : claude.marcerou  
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan le, - **3 AOUT 2017**

**ARRETE PREFECTORAL n° DDTM/SER/2017/215-0001**  
portant autorisation de circulation d'un petit train  
routier touristique sur les communes de Collioure et  
Port Vendres

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**  
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu le Code de la route,
- Vu le décret n° 85-891 du 16 août 1985, relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes, modifié,
- Vu l'arrêté du 4 juillet 1972, relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2015 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus destinés à des usagers de tourisme et de loisirs,
- Vu l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux transports en commun de personnes,
- Vu la circulaire du 4 mai 2012, relative à l'accès à la profession de transporteur routier et à l'accès au marché du transport routier et notamment la fiche 8-1 concernant les petits trains routiers touristiques,
- Vu la demande de la société « Les Petits Trains Touristiques » en date du 1 août 2017,
- Vu le certificat d'inscription du demandeur au registre des entreprises de transport public routier de personnes,
- Vu la réception à titre isolé des éléments des petits trains routiers et les procès-verbaux de visite technique périodique réalisés,
- Vu le règlement de sécurité et d'exploitation en date du 22 novembre 2016,
- Vu l'avis favorable de Monsieur le maire de Collioure en date du 28 février 2017,
- Vu l'avis favorable de Monsieur le maire de Port Vendres en date du 15 février 2017,
- Vu l'avis favorable du groupement de Gendarmerie Départementale des Pyrénées-Orientales en date du 6 janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral PREF-COORD n°2016138-026 du 17 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales,

Vu l'arrêté préfectoral PREF-COORD n°2017108-0002 du 18 avril 2017 autorisant la société Les Petits Trains Touristiques à mettre en circulation un petit train routier sur les communes de Collioure et de Port Vendres,

Considérant que le règlement de sécurité d'exploitation du 22 novembre 2017 confirme que la catégorie des petits trains est conforme aux pentes des circuits empruntés,

Considérant que, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 22 janvier 2015 susvisé, la circulation d'un petit train routier est soumise à autorisation préfectorale,

### *Arrête :*

#### Article 1 :

La société « Les Petits Trains Touristiques », sise 13 rue André Ferrer 66190 COLLIOURE, est autorisée à mettre en circulation à compter de la date du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2026 sur les communes de Collioure et de Port Vendres un petit train routier à des fins touristiques.

La catégorie des petits trains devra être adaptée aux pentes du circuit proposé.

#### Article 2 :

Le présent arrêté autorise exclusivement la circulation des ensembles routiers listés en annexe 1 et sur les itinéraires précisés en annexe 2. Tout changement doit faire l'objet d'une information préalable de l'autorité préfectorale.

Le petit train touristique est autorisé à circuler à vide pour les besoins d'exploitation (déplacements du lieu de stationnement au lieu de prise en charge des voyageurs et retour au garage, déplacements pour l'approvisionnement en carburant, les déplacements liés à la visite technique annuelle de l'ensemble routier). Ces déplacements s'inscrivent dans le cadre général du code de la route.

#### Article 3 :

La longueur et la largeur de l'ensemble routier sont limités respectivement à dix-huit mètres (18 m) et deux mètres cinquante cinq (2,55 m).

#### Article 4 :

Le nombre de véhicules remorqués ne doit en aucun cas excéder trois (3).  
Le nombre de passagers transportés dans chaque remorque est limité à vingt cinq (25).  
Le nombre total de passagers ne peut excéder soixante quinze (75) personnes.

Tous les occupants sont transportés assis, aucun voyageur n'est admis sur le véhicule tracteur.

#### Article 5 :

Des gyrophares doivent être placés à l'avant et à l'arrière du convoi et être conformes aux prescriptions des arrêtés susvisés.

Pour la sécurité des usagers et des tiers et conformément à l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux transports en commun de personnes, le matériel suivant devra se trouver à bord du petit train, à savoir :

- une boîte de premiers secours,
- une lampe autonome permettant d'éclairer toute partie du véhicule accessible au regard,
- un triangle à positionner en amont en cas d'incident ou de panne.

Conformément à l'article 77 de ce même arrêté, le signal de détresse doit impérativement être utilisé à l'arrêt du véhicule lors de la montée ou de la descente des usagers.

De plus, il est recommandé que le conducteur soit détenteur et utilisateur d'un gilet fluorescent.

Article 6 :

Tout conducteur de petit train routier doit être titulaire du permis de conduire de catégorie D et en possession de la fiche médicale en cours de validité.

Article 7 :

Toute modification du trajet, des arrêts ou des caractéristiques routières ainsi que des véhicules entraîne la perte de validité du présent arrêté en engageant la responsabilité totale de l'exploitant.

Article 8 :

L'arrêté préfectoral PREF-COORD n°2017108-0002 du 18 avril 2017 est abrogé.

Article 9 :

Les dispositions du présent arrêté sont susceptibles d'évoluer en cas de changement de la réglementation, des conditions de circulation ou d'exploitation. Cette autorisation étant délivrée à titre précaire et révocable, le permissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité en cas d'abrogation ou de modification du présent arrêté.

Article 10 :

M. le Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,  
M. le Maire de Collioure,  
M. le Maire de Port Vendres,  
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales,  
M. Bros et M. Tonetto responsables de la société « Les Petits Trains Touristiques »,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,  
p/Le Préfet et par délégation,  
Le Directeur départemental des Territoires  
et de la Mer des Pyrénées-Orientales

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Délégué à la Mer et au Littoral,



Xavier PRUD'HON

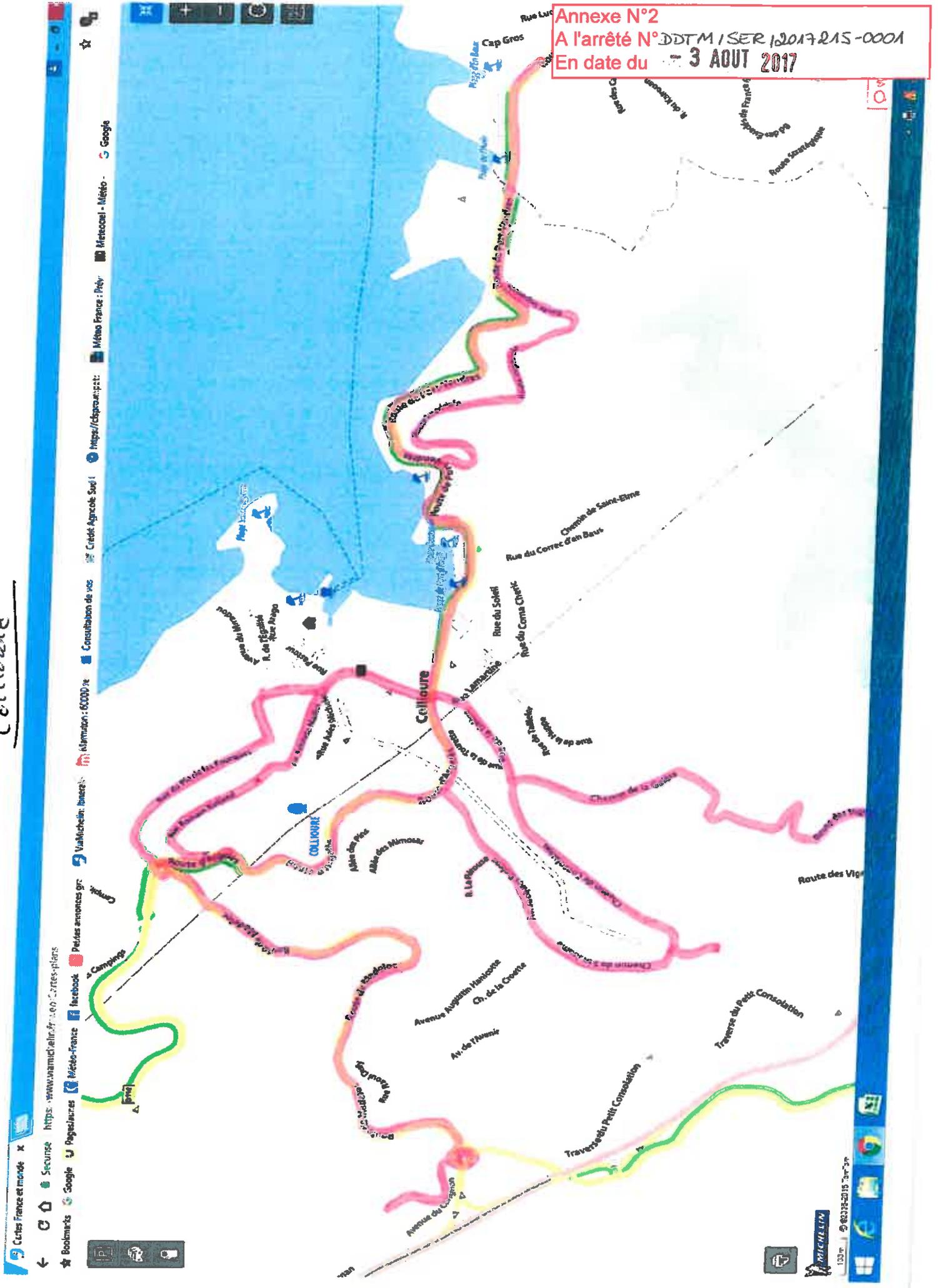
**Annexe 1**

A l'arrêté n° DDTM/SER/2017215-0001

En date du **3 AOUT 2017**

	Véhicule tracteur	Véhicule tracteur	Véhicule tracteur	Véhicule tracteur
<b>Catégorie</b>	4	4	4	4
<b>Immatriculation :</b>	DS 475 ZT	DM 631 GR	AV 652 NE	DD 097 FN
<b>Marque :</b>	PRAT	PRAT	PRAT	PRAT
<b>1ere mise en circulation :</b>	30/05/08	30/05/08	23/06/10	20/02/14
<b>N° dans la série du type :</b>	VF9L4D4AX7X637001	VF9L4D4AX7X637002	VF9L4D4AX9X637001	VF9L4D4AXAX637002
<b>Nbre places assises :</b>	2	2	2	2
<b>Genre :</b>	VASP	VASP	VASP	VASP
<b>Type :</b>	L4D4AX	L4D4AX	L4D4AX	L4D4AX
<b>Puissance :</b>	8 CV	8 CV	8 CV	8 CV
<b>Carrosserie :</b>	NON SPEC	NON SPEC	NON SPEC	NON SPEC
	Remorques	Remorques	Remorques	Remorques
<b>Immatriculation :</b>	DS 503 ZT	DM 651 GR	AV 337 RS	CJ 763 SF
<b>Marque :</b>	PRAT	PRAT	PRAT	PRAT
<b>1ere mise en circulation :</b>	06/09/07	13/03/08	25/06/10	29/04/04
<b>N° dans la série du type :</b>	VF9WP03XP7X637003	VF9WP03XP7X637004	VF9WPO3XBAX637013	VF9WPO3XPZX637005
<b>Nbre places assises :</b>	20	20	20	20
<b>Genre :</b>	RESP	RESP	RESP	RESP
<b>Type :</b>	WP03	WP03	WP03	WP03
<b>Carrosserie :</b>	NON SPEC	NON SPEC	NON SPEC	NON SPEC
<b>Immatriculation :</b>	DS 551 ZT	DM 613 GR	AV 385 RS	BX 272 ZW
<b>Marque :</b>	PRAT	PRAT	PRAT	PRAT
<b>1ere mise en circulation :</b>	06/09/07	13/03/08	25/06/10	29/04/04
<b>N° dans la série du type :</b>	VF9WP03XP7X637002	VF9WP03XP7X637005	VF9WPO3XBAX637012	VF9WPO3XP2X637006
<b>Nbre places assises :</b>	20	20	20	20
<b>Genre :</b>	RESP	RESP	RESP	RESP
<b>Type :</b>	WP 03	WP03	WP 03	WP 03
<b>Carrosserie :</b>	NON SPEC	NON SPEC	NON SPEC	NON SPEC
<b>Immatriculation :</b>	DS 580 ZT	DM 644 GR	AV 282 RS	BX 856 ZV
<b>Marque :</b>	PRAT	PRAT	PRAT	PRAT
<b>1ere mise en circulation :</b>	06/09/07	13/03/08	25/06/10	29/04/04
<b>N° dans la série du type :</b>	VF9WP03XP7X637001	VF9WP03XP7X637006	VF9WPO3XBAX637011	VF9WPO3XP2X637004
<b>Nbre places assises :</b>	20	20	20	20
<b>Genre :</b>	RESP	RESP	RESP	RESP
<b>Type :</b>	WP03	WP03	WP03	WP03
<b>Carrosserie :</b>	NON SPEC	NON SPEC	NON SPEC	NON SPEC

Colloure



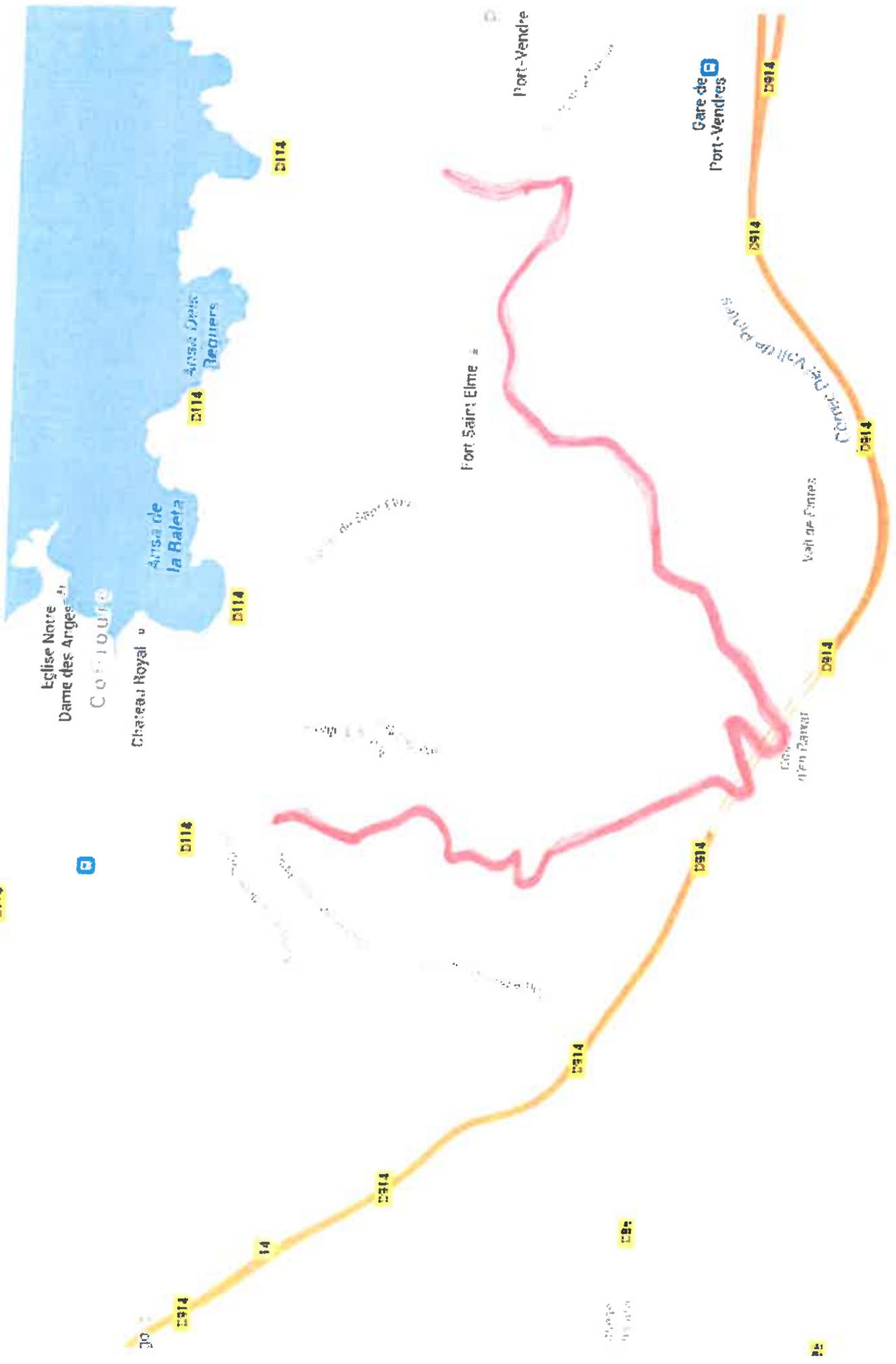
Annexe N°2  
A l'arrêté N° DDTM / SER 12017 215 - 0001  
En date du 3 AOUT 2017

Crites France et monde x  
←  
★ Bookmarks  
★ Sécurité  
https://www.viamichelin.fr/fr/vo/colloure-pisars  
Google  
Paysages  
Météo-France  
Facebook  
Pertes annuaires gr  
VanMichelin. Imagerie  
Information: 65000/re  
Consolidation de vos  
Crédit Agricole Sud I  
Météo France: Prévisions  
Météo France - Météo - Google

MICHELIN

100 m  
© 2017 2015 3e 3e





Eglise Notre  
Dame des Arges

Chateau Royal

Arts de  
la Raleta

Arts de  
la Raleta  
Requers

Fort Saint-Elme

Port-Vendre

Gare de  
Port-Vendres

Vallée de l'Orre

D114

D114

14

D114

D114

D114

D114

D914

D914

D914

D94

D1

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Cellule de Veille  
Opérationnelle et de  
Coordination des Exploitants  
Routiers

Dossier suivi par :  
Claude Marcerou

☎ : 04.68.38.10.60  
☎ : 04.68.38.10.59  
✉ : [claudemarcerou@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:claudemarcerou@pyrenees-orientales.gouv.fr)

Perpignan le, **3 AOUT 2017**

ARRETE PREFECTORAL n° DDTM/SE/12017215-0002  
portant autorisation de circulation d'un petit train  
routier touristique sur la commune de Banyuls sur  
Mer

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de la route,

Vu le décret n° 85-891 du 16 août 1985, relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes, modifié,

Vu l'arrêté du 4 juillet 1972, relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2015 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus destinés à des usagers de tourisme et de loisirs,

Vu l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux transports en commun de personnes,

Vu la circulaire du 4 mai 2012, relative à l'accès à la profession de transporteur routier et à l'accès au marché du transport routier et notamment la fiche 8-1 concernant les petits trains routiers touristiques,

Vu la demande de la société « Les Petits Trains Touristiques » en date du 1 août 2017,

Vu le certificat d'inscription du demandeur au registre des entreprises de transport public routier de personnes,

Vu la réception à titre isolé des éléments des petits trains routiers et les procès-verbaux de visite technique périodique réalisés,

Vu le règlement de sécurité et d'exploitation en date du 22 novembre 2016,

Vu l'avis favorable de Monsieur le maire de Banyuls sur Mer en date du 22 février 2017,

Vu l'avis favorable du groupement de Gendarmerie Départementale des Pyrénées-Orientales en date du 6 janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral PREF-COORD n°2016138-026 du 17 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales,

Vu l'arrêté préfectoral PREF-COORD n°2017108-0001 du 18 avril 2017 autorisant la société « Les Petits Trains Touristiques » à mettre en circulation un petit train routier sur la commune de Banyuls sur Mer,

Considérant que le règlement de sécurité d'exploitation du 22 novembre 2017 confirme que la catégorie des petits trains est conforme aux pentes des circuits empruntés,

Considérant que, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 22 janvier 2015 susvisé, la circulation d'un petit train routier est soumise à autorisation préfectorale,

### *Arrête :*

#### Article 1 :

La société « Les Petits Trains Touristiques », sise 13 rue André Ferrer 66190 COLLIOURE, est autorisée à mettre en circulation à compter de la date du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2026 sur la commune de Banyuls sur Mer un petit train routier à des fins touristiques.

La catégorie des petits trains devra être adaptée aux pentes du circuit proposé.

#### Article 2 :

Le présent arrêté autorise exclusivement la circulation des ensembles routiers listés en annexe 1 et sur les itinéraires précisés en annexe 2. Tout changement doit faire l'objet d'une information préalable de l'autorité préfectorale.

Le petit train touristique est autorisé à circuler à vide pour les besoins d'exploitation (déplacements du lieu de stationnement au lieu de prise en charge des voyageurs et retour au garage, déplacements pour l'approvisionnement en carburant, les déplacements liés à la visite technique annuelle de l'ensemble routier). Ces déplacements s'inscrivent dans le cadre général du code de la route.

#### Article 3 :

La longueur et la largeur de l'ensemble routier sont limités respectivement à dix-huit mètres (18 m) et deux mètres cinquante cinq (2,55 m).

#### Article 4 :

Le nombre de véhicules remorqués ne doit en aucun cas excéder trois (3).

Le nombre de passagers transportés dans chaque remorque est limité à vingt cinq (25).

Le nombre total de passagers ne peut excéder soixante quinze (75) personnes.

Tous les occupants sont transportés assis, aucun voyageur n'est admis sur le véhicule tracteur.

#### Article 5 :

Des gyrophares doivent être placés à l'avant et à l'arrière du convoi et être conformes aux prescriptions des arrêtés susvisés.

Pour la sécurité des usagers et des tiers et conformément à l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux transports en commun de personnes, le matériel suivant devra se trouver à bord du petit train, à savoir :

- une boîte de premiers secours,
- une lampe autonome permettant d'éclairer toute partie du véhicule accessible au regard,
- un triangle à positionner en amont en cas d'incident ou de panne.

Conformément à l'article 77 de ce même arrêté, le signal de détresse doit impérativement être utilisé à l'arrêt du véhicule lors de la montée ou de la descente des usagers.

De plus, il est recommandé que le conducteur soit détenteur et utilisateur d'un gilet fluorescent.

Article 6 :

Tout conducteur de petit train routier doit être titulaire du permis de conduire de catégorie D et en possession de la fiche médicale en cours de validité.

Article 7 :

Toute modification du trajet, des arrêts ou des caractéristiques routières ainsi que des véhicules entraîne la perte de validité du présent arrêté en engageant la responsabilité totale de l'exploitant.

Article 8 :

L'arrêté préfectoral PREF-COORD n°2017108-0001 du 18 avril 2017 est abrogé.

Article 9 :

Les dispositions du présent arrêté sont susceptibles d'évoluer en cas de changement de la réglementation, des conditions de circulation ou d'exploitation. Cette autorisation étant délivrée à titre précaire et révocable, le permissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité en cas d'abrogation ou de modification du présent arrêté.

Article 10 :

M. le Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,  
M. le Maire de Banyuls sur Mer,  
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales,  
M. Bros et M. Tonetto responsables de la société « Les Petits Trains Touristiques »,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Délégué à la Mer et au Littoral,

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,  
p/Le Préfet et par délégation,  
Le Directeur départemental des Territoires  
et de la Mer des Pyrénées-Orientales



**Xavier PRUD'HON**

## Annexe 1

A l'arrêté n° JDTM/SER/2017-215 - 0002,

En date du - 3 AOUT 2017

	Véhicule tracteur	Véhicule tracteur	Véhicule tracteur	Véhicule tracteur
<b>Catégorie</b>	4	4	4	4
<b>Immatriculation :</b>	DS 475 ZT	DM 631 GR	AV 652 NE	DD 097 FN
<b>Marque :</b>	PRAT	PRAT	PRAT	PRAT
<b>1ere mise en circulation :</b>	30/05/08	30/05/08	23/06/10	20/02/14
<b>N° dans la série du type :</b>	VF9L4D4AX7X637001	VF9L4D4AX7X637002	VF9L4D4AX9X637001	VF9L4D4AXAX637002
<b>Nbre places assises :</b>	2	2	2	2
<b>Genre :</b>	VASP	VASP	VASP	VASP
<b>Type :</b>	L4D4AX	L4D4AX	L4D4AX	L4D4AX
<b>Puissance :</b>	8 CV	8 CV	8 CV	8 CV
<b>Carrosserie :</b>	NON SPEC	NON SPEC	NON SPEC	NON SPEC
	Remorques	Remorques	Remorques	Remorques
<b>Immatriculation :</b>	DS 503 ZT	DM 651 GR	AV 337 RS	CJ 763 SF
<b>Marque :</b>	PRAT	PRAT	PRAT	PRAT
<b>1ere mise en circulation :</b>	06/09/07	13/03/08	25/06/10	29/04/04
<b>N° dans la série du type :</b>	VF9WP03XP7X637003	VF9WP03XP7X637004	VF9WPO3XBAX637013	VF9WPO3XPZX637005
<b>Nbre places assises :</b>	20	20	20	20
<b>Genre :</b>	RESP	RESP	RESP	RESP
<b>Type :</b>	WP03	WP03	WP03	WP03
<b>Carrosserie :</b>	NON SPEC	NON SPEC	NON SPEC	NON SPEC
<b>Immatriculation :</b>	DS 551 ZT	DM 613 GR	AV 385 RS	BX 272 ZW
<b>Marque :</b>	PRAT	PRAT	PRAT	PRAT
<b>1ere mise en circulation :</b>	06/09/07	13/03/08	25/06/10	29/04/04
<b>N° dans la série du type :</b>	VF9WP03XP7X637002	VF9WP03XP7X637005	VF9WPO3XBAX637012	VF9WPO3XP2X637006
<b>Nbre places assises :</b>	20	20	20	20
<b>Genre :</b>	RESP	RESP	RESP	RESP
<b>Type :</b>	WP 03	WP03	WP 03	WP 03
<b>Carrosserie :</b>	NON SPEC	NON SPEC	NON SPEC	NON SPEC
<b>Immatriculation :</b>	DS 580 ZT	DM 644 GR	AV 282 RS	BX 856 ZV
<b>Marque :</b>	PRAT	PRAT	PRAT	PRAT
<b>1ere mise en circulation :</b>	06/09/07	13/03/08	25/06/10	29/04/04
<b>N° dans la série du type :</b>	VF9WP03XP7X637001	VF9WP03XP7X637006	VF9WPO3XBAX637011	VF9WPO3XP2X637004
<b>Nbre places assises :</b>	20	20	20	20
<b>Genre :</b>	RESP	RESP	RESP	RESP
<b>Type :</b>	WP03	WP03	WP03	WP03
<b>Carrosserie :</b>	NON SPEC	NON SPEC	NON SPEC	NON SPEC



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

Délégation Mer et Littoral

Unité Gestion du Littoral

Dossier suivi par :  
Jean-Loup HERAULT

Nos Réf. : 17/.....

☎ : 04.68.38.13.74  
✉ : ugl.dml.ddtm@  
pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 01 AOUT 2017

ARRETE PREFECTORAL N° DDTM/DML/UGL/2017213-0001

**portant autorisation d'Occupation Temporaire d'une parcelle sur les dépendances du Domaine Public Maritime naturel au profit de l'association Comité des Festivités de l'Étang, pour l'établissement d'une plateforme sur l'étang de Salses-Leucate sur le territoire de la commune de Salses le Château, au lieu-dit La Roquette.**

LE PREFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), notamment les articles R 2122-1 à R 2122-8 ;

**Vu** le Code de l'Environnement ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme ;

**Vu** le décret N° 2009-1484 du 03 novembre 2009, relatif à la création des Directions Départementales Interministérielles ;

**Vu** le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par décret N° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret N° 2004-112 du 06 février 2004 relatif à l'organisation des actions de l'Etat en mer ;

**Vu** le décret N° 2010-365 du 09 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 ;

**Vu** l'arrêté inter préfectoral du 08 avril 2016 portant approbation du programme de mesures du Plan d'Action pour le Milieu Marin de la sous-région marine Méditerranée - Occitanie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du Préfet Maritime Méditerranée N° 208/2017 du 13 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Francis CHARPENTIER ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° PREF-COOR-2016138-0026 du 17 mai 2016, portant délégation de signature à Monsieur Francis CHARPENTIER, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales ;

**Vu** la décision de la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Orientales, Service France Domaine, du 24 juillet 2017, fixant les conditions financières ;

**Vu** la demande de l'intéressée du 20 juin 2017 et notamment la notice d'évaluation préalable des incidences Natura 2000 de la même date ;

**Considérant** l'impact négligeable sur le site ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales ;

**ARRETE**

#### **ARTICLE 1 :**

**L'association Comité des Festivités de l'Etang**, représentée par Monsieur Jacques PANO, né le 01/10/1961 à Béziers, demeurant 16 rue de la Poste - 66600 Salses le Château, est autorisée à occuper le Domaine Public Maritime naturel situé sur l'étang de Salses-Leucate, conformément au plan annexé.

Commune de : Salses le Château  
au lieu-dit La Roquette

**Aux fins d'installer et utiliser une plateforme d'une surface de 32,00 m<sup>2</sup> (position : 42° 50' 9" N - 2° 57' 32" E), distante de 50 m du rivage, destinée au tirage d'un feu d'artifice. Le pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public.**

Sous les conditions suivantes :

- Les installations devront être réalisées en bois, et auront un caractère démontable ;
- Le pétitionnaire devra maintenir l'ouvrage dans un bon état d'entretien et il veillera par tous moyens à en empêcher l'accès au public ;
- Le bénéficiaire ne pourra établir aucune construction supplémentaire, ni modifier l'occupation ; il ne pourra apposer ou laisser apposer par des tiers des pancartes ou panneaux-réclames de quelque nature qu'ils soient dans les limites de son autorisation.

#### **ARTICLE 2 :**

Au vu de la notice d'évaluation préalable des incidences Nature 2000 dûment complétée, la présente autorisation peut être accordée à titre précaire et révoquée sans indemnité, pour une durée de **douze jours** à compter du **09 août 2017 jusqu'au 20 août 2017**. Ce délai ne pourra en aucun cas dépasser la durée fixée et l'occupation cessera de plein droit aux termes fixés, sauf disposition contraire.

L'autorisation pourra faire l'objet d'un renouvellement.

Au cours de cette période, l'autorisation pourra être modifiée ou rapportée, en tout ou partie, pour cause d'intérêt public ou pour inexécution d'une quelconque des conditions du présent arrêté.

#### **ARTICLE 3 :**

La superficie occupée ne pourra être affectée par le bénéficiaire à aucun autre usage que celui indiqué ci-dessus. Cet usage reste soumis à tous les règlements ou lois existants ou à intervenir sur la matière ; aucune dérogation n'est apportée à ces lois ou règlements par la présente autorisation. Si le permissionnaire dépassait le périmètre qui lui est autorisé, il serait passible des pénalités édictées par les règlements de la grande voirie pour les occupations illicites du domaine public.

#### **ARTICLE 4 :**

Le bénéficiaire devra acquitter à la caisse de la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Orientales une redevance fixée par le Service France Domaine (art. L.30 de l'ancien code du domaine de l'Etat maintenu en vigueur par l'ordonnance du 21/04/2006) et exigible dans les 10 jours de la notification du présent arrêté.

Le montant de la redevance annuelle est fixé à **135,00 € (cent trente-cinq euros)**.

En cas de retard dans le paiement, et sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque, les sommes non payées porteront intérêt au taux d'intérêt légal, quelle que soit la cause du retard, les fractions de mois seront négligées pour le calcul des intérêts.

#### **ARTICLE 5 :**

Il est interdit sous peine de résiliation immédiate de l'autorisation :

- de louer ou sous-louer, la totalité ou partie de l'immeuble objet de l'autorisation ;
- de changer l'usage initial pour lequel l'autorisation a été délivrée.

#### **ARTICLE 6 :**

**Cette autorisation étant accordée à titre précaire et toujours révoquée**, le bénéficiaire sera tenu de libérer les lieux et les rétablir dans leur état primitif sans avoir droit à aucune indemnité, sur la simple notification d'une décision prononçant la résiliation de l'autorisation et en se conformant aux dispositions de cette décision.

#### **ARTICLE 7 :**

Dans le cas où, pour quelque cause que ce soit, la présente autorisation serait résiliée, la redevance imposée au bénéficiaire cessera de courir à partir du jour de la notification de la décision de révocation de son titre, et le bénéficiaire ne pourra se pourvoir à fin de restitution de ce qu'il aurait payé en excédent.

#### **ARTICLE 8 :**

Les agents habilités de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales ont la faculté d'accéder, à tout moment, à l'installation objet de la présente autorisation.

#### **ARTICLE 9 :**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### **ARTICLE 10 :**

Le bénéficiaire de la présente autorisation devra seul supporter directement la charge de tous les impôts et notamment de l'impôt foncier, auxquels sont actuellement ou pourraient éventuellement être assujettis les terrains, aménagements et installations quelles qu'en soient l'importance et la nature, qui seraient exploités en vertu du présent arrêté.

#### **ARTICLE 11 :**

Les plans de toutes les modifications apportées aux installations provisoires devront être au préalable communiqués à l'Unité Gestion du Littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales qui se réserve la faculté de les faire modifier.

L'inexécution des prescriptions entraînera d'office le retrait de l'autorisation.

#### **ARTICLE 12 :**

La présente autorisation est personnelle, non cessible et n'est pas constitutive de droits réels.

#### **ARTICLE 13 :**

Prescriptions particulières :

L'Autorisation d'Occupation Temporaire n'exonère pas le pétitionnaire de se conformer aux prescriptions des documents d'urbanisme en vigueur.

En fin de manifestation, les rejets et les déchets du feu d'artifice seront récupérés par l'artificier.

#### **ARTICLE 14 :**

Toute transgression d'une des obligations contenues dans cet arrêté entraînera la résiliation immédiate de l'autorisation après mise en demeure non suivie d'effet.

#### **ARTICLE 15 :**

A la cessation de la présente Autorisation d'Occupation Temporaire, les installations présentes sur le Domaine Public Maritime devront être démontées.

#### **ARTICLE 16 :**

##### **Voies et délais de recours :**

Le présent arrêté peut être contesté par le bénéficiaire ou toute personne ayant un intérêt à agir, selon les termes des articles R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.

Un recours contentieux devra être déposé par l'intéressé devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34063 Montpellier Cédex 2, dans les deux mois de la réception de la notification, et par les tiers intéressés dans les deux mois suivant la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

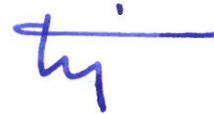
**ARTICLE 17 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-Préfet de Céret, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques des Pyrénées-Orientales - Service France Domaine et à M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales, aux fins d'exécution et pour ce dernier à l'insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La notification à **l'association Comité des Festivités de l'Étang** du présent arrêté sera faite par les soins de la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Orientales - Service France Domaine.

A Perpignan, le **01 AOUT 2017**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Adjoint, Délégué à la Mer  
et au Littoral



Xavier PRUD'HON

Amexé à l'arrêté N° DDTN \DNLVCL12017213-0001

du 0110817

Commune de Salses le Château

⊗ Plate forme





Annexé à l'arrêté N° DDM 10NLIUCLW017213.0001 du 02/10/17



08/09/2016 14:22





DIVISION « ACTION DE L'ETAT EN MER »

Toulon, le 3 août 2017

**ARRETE PREFECTORAL N° 236 /2017**  
**REGLEMENTANT LA NAVIGATION, LE MOUILLAGE,**  
**ET LA PLONGEE SOUS-MARINE AU DROIT DE**  
**LA COMMUNE DE COLLIOURE (Pyrénées-Orientales)**  
**A L OCCASION D'UN SPECTACLE PYROTECHNIQUE**  
**LE 16 AOÛT 2017**

Le vice-amiral d'escadre Charles-Henri de La Faverie du Ché  
préfet maritime de la Méditerranée

- VU le code des transports et notamment son article L.5242-2,
- VU le code pénal et notamment ses articles L. 131-13 et R. 610-5,
- VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer,
- VU le décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur,
- VU le décret n° 2016-1108 du 11 août 2016 portant création de recueils d'actes administratifs des préfectures maritimes sous forme électronique,
- VU l'arrêté préfectoral n° 81/2009 du 23 juin 2009 réglementant la baignade, la plongée sous-marine, la navigation, le mouillage et la récupération des déchets à l'occasion de spectacles pyrotechniques sur le littoral méditerranéen,
- VU l'arrêté préfectoral n° 57/2011 du 30 mai 2011 réglementant la circulation des navires et la pratique des sports nautiques de vitesse dans la bande littorale des 300 mètres bordant la commune de Collioure,
- VU l'arrêté préfectoral n° 125/2013 du 10 juillet 2013 modifié réglementant la navigation le long du littoral des côtes françaises de Méditerranée,
- VU l'arrêté municipal n° 272/2017 du 17 juillet 2017 du maire de Collioure,

**Sur proposition** du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales,

**Considérant** qu'il appartient au maire de Collioure de prendre les dispositions relatives à la sécurité des baignades et des activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage et des engins non immatriculés dans la bande littorale des 300 mètres.

## **A R R E T E**

### **ARTICLE 1**

A l'occasion du spectacle pyrotechnique organisé et nonobstant les dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°81/2009 du 23 juin 2009 susvisé, sont créées, sur le plan d'eau au droit du littoral de la commune de Collioure :

- **le 16 août 2017 de 18h00 à 23h15 locales, une zone réglementée n° 1**, située en dehors des limites administratives du port, délimitée par le trait de côte et une ligne joignant les points de coordonnées géodésiques (WGS 84 – en degrés et minutes décimales) suivantes :

<b>Point A</b>	:	42° 31,656'N – 003° 05,331'E
<b>Point B</b>	:	42° 31,536'N – 003° 05,423'E

Dans cette zone, la navigation, le mouillage des navires et engins immatriculés ainsi que la plongée sous-marine sont interdits.

Seuls les navires à passagers sont autorisés à naviguer dans cette zone **de 18h00 à 20h00 locales**.

- **le 16 août 2017 de 18h00 à 23h15 locales, une zone réglementée n° 2**, adjacente à la zone réglementée n° 1, délimitée par le trait de côte et une ligne joignant les points de coordonnées géodésiques (WGS 84 – en degrés et minutes décimales) suivantes :

<b>Point F</b>	:	42° 31,919'N – 003°04,882'E
<b>Point G</b>	:	42° 32,166'N – 003°05,080'E
<b>Point H</b>	:	42° 31,589'N – 003°05,999'E
<b>Point I</b>	:	42° 31,509'N – 003°05,902'E

Dans cette zone **la vitesse est limitée à 5 nœuds** pour les navires, engins immatriculés et, au-delà de la bande littorale des 300 mètres, pour les engins de toute nature.

- **le 16 août 2017 de 20h00 à 23h15 locales, une zone réglementée n° 3**, réservée au mouillage des navires à passagers, située au sud-est de la pointe Saint-Vincent, à la limite de la zone réglementée n° 1, délimitée par une ligne joignant les points de coordonnées géodésiques (WGS 84 – en degrés et minutes décimales) suivantes :

<b>Point C</b>	:	43° 31,672' N – 003° 05,347' E
<b>Point D</b>	:	43° 31,647' N – 003° 05,400' E
<b>Point E</b>	:	43° 31,636' N – 003° 05,346' E

## **ARTICLE 2**

Les interdictions édictées à l'article 1 ne s'appliquent pas aux bâtiments et embarcations de l'Etat chargés de la police du plan d'eau ainsi qu'aux navires affectés à la surveillance du plan d'eau ou en mission de sauvetage.

## **ARTICLE 3**

Les infractions au présent arrêté exposent leurs auteurs aux poursuites et aux peines prévues par les articles 131-13 et R. 610-5 du code pénal, par l'article L. 5242-2 du code des transports, ainsi que par les articles 6 et 7 du décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 susvisé.

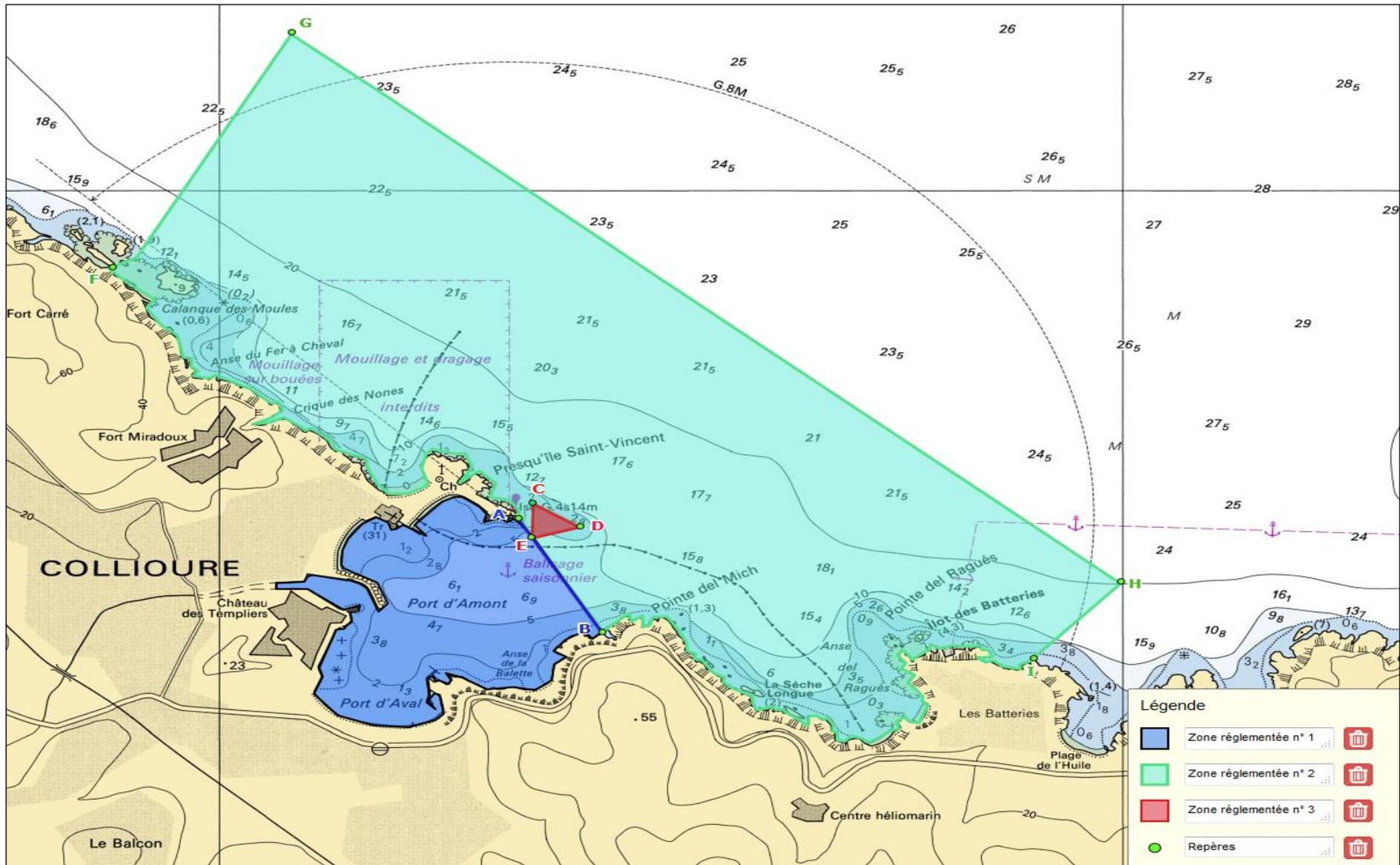
## **ARTICLE 4**

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, les officiers et agents habilités en matière de police de la navigation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de la Méditerranée.

Pour le préfet maritime de la Méditerranée et par délégation,  
le commissaire général Thierry Duchesne  
adjoint au préfet maritime,  
chargé de l'action de l'Etat en mer,

**Signé : Thierry Duchesne**

# ANNEXE I à l'arrêté préfectoral n° 236 /2017 du 3 août 2017



DESTINATAIRES :

- M. le préfet des Pyrénées-Orientales
- M. le maire de Collioure
- M. le directeur interrégional de la mer Méditerranée
- M. l'administrateur supérieur des douanes, directeur régional des garde-côtes de Méditerranée
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales
- M. le directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude
- M. le directeur du CROSS MED
- M. le général commandant la région de gendarmerie Occitanie
- M. le commandant du groupement de gendarmerie maritime de la Méditerranée
- M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale des Pyrénées-Orientales
- M. le procureur de la République près le T.G.I. de Marseille (Tribunal maritime)
- M. le procureur de la République près le T.G.I. de Perpignan
- M. Thierry Gorrias  
[thierry.gorrias@collioure.net](mailto:thierry.gorrias@collioure.net).

COPIES :

- CECMED/N3/N5/Approches maritimes
- SEMAPHORE DE BEAR
- PREMAR MED/AEM/PADEM/RM
- Archives.

Toulon, le 4 août 2017



DIVISION « ACTION DE L'ETAT EN MER »

**ARRETE PREFECTORAL N° 238 /2017**  
**REGLEMENTANT LA NAVIGATION, LE MOUILLAGE, ET LA**  
**PLONGEE SOUS-MARINE**  
**AU DROIT DE LA PLAGE DU BOURDILLOU**  
**(COMMUNE DE TORREILLES, PYRENEES-ORIENTALES)**  
**DANS LE CADRE DU TRAITEMENT**  
**D'UN ENGIN EXPLOSIF**

Le vice-amiral d'escadre Charles-Henri de la Faverie du Ché  
préfet maritime de la Méditerranée

- VU l'article L. 5242-2 du code des transports,
- VU les articles 131-13 et R. 610-5 du code pénal,
- VU le décret n° 76-225 du 4 mars 1976 modifié, fixant les attributions respectives du ministre de l'intérieur et du ministre de la défense en matière de recherche, de neutralisation d'enlèvement et de destruction des munitions et des explosifs,
- VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié, relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer,
- VU le décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur,
- VU l'arrêté préfectoral n° 125-2013 du 10 juillet 2013 modifié, réglementant la circulation des navires et engins le long des côtes françaises de Méditerranée,

**Considérant** qu'il importe de sécuriser le plan d'eau situé au droit de la plage du Bourdillou (commune de Torreilles, Pyrénées-Orientales) dans le cadre du traitement d'un engin explosif de la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale et qu'il appartient au maire de Torreilles de prendre les dispositions relatives à la sécurité et à la police des baignades et des activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage et des engins non immatriculés dans la bande littorale des 300 mètres.

# A R R E T E

## ARTICLE 1

Le mardi 8 août 2017 de 6h30 à 12h00 (heures locales), il est créé sur le plan d'eau une zone interdite centrée respectivement, sur les points « A » et « B », de coordonnées géodésiques suivantes (WGS 84 - en degrés et minutes décimales) :

Point A : 42°46,011'N - 003°02,352'E

Point B : 43°46,000'N – 003°03,400'E

La zone interdite restera centrée autour de l'engin explosif durant son déplacement du point « A » au point « B ».

### **sont interdits :**

- **dans une zone de 1 000 mètres de rayon** : la baignade et la plongée sous-marine ;
- **dans une zone de 400 mètres de rayon** : la navigation, le mouillage des navires et engins de toute nature.

## ARTICLE 2

Les interdictions édictées à l'article 1 ne s'appliquent pas aux navires et aux embarcations de l'Etat, chargés de la surveillance et de la sécurité du plan d'eau.

## ARTICLE 3

Les infractions au présent arrêté exposent leurs auteurs aux poursuites et peines prévues par les articles 131-13 et R. 610-5 du code pénal, par l'article L. 5242-2 du code des transports et par les articles 6 et 7 du décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 susvisés.

## ARTICLE 4

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, les officiers et agents habilités en matière de police de la navigation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet maritime de la Méditerranée et par délégation,  
le commissaire général Thierry Duchesne  
adjoint au préfet maritime,  
chargé de l'action de l'Etat en mer,

**Signé : Thierry Duchesne**



DESTINATAIRES :

- M. le préfet des Pyrénées-Orientales
- M. le maire de Torreilles
- M. le directeur départemental de la sécurité publique des Pyrénées-Orientales
- M. le procureur de la République, près le TGI de Perpignan
- M. le directeur interrégional de la mer Méditerranée
- M. l'administrateur des douanes, directeur régional garde-côtes de Méditerranée
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales
- Mme. le directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales
- M. le directeur du CROSS MED
- M. le commandant de la région de gendarmerie du Languedoc-Roussillon
- M. le commandant du groupement de gendarmerie maritime de la Méditerranée
- M. le commandant du groupement des plongeurs démineurs de la Méditerranée.

COPIES :

- CECMED/N3/N5/Approches maritimes
- CECMED/OCR/ Chef OCR
- SEMAPHORE DE BEAR
- AEM/ORSEC/SM
- Archives.